



INSEE
BRETAGNE

Octant

Dossier

N° 55



Emploi et main-d'œuvre
dans les
industries agroalimentaires
en Bretagne



INSEE
BRETAGNE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Empreinte territoriale

Profil de la main-d'œuvre et conditions d'emploi

Trajectoires professionnelles

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Coordinatrice : Carole Rieu

Rédacteur en chef : Jean-Marc Lardoux

Composition : Brigitte Cariou, Jean-Paul Mer

Cartographie : Adrienne Courcoul, Sylvain Dajoux

Crédit photo : Communication Préfecture Bretagne

INSEE Bretagne

36, place du Colombier

CS 94439

35044 RENNES Cedex

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)

ISSN 2110-5359 - © Insee 2012

Dépôt légal : 4^e trimestre 2012

Sommaire

Avant-propos	5
--------------------	---

Empreinte territoriale

Les industries agroalimentaires, héritage agricole de la Bretagne	7
La Bretagne, première région pour l'emploi agricole en 1968.....	7
...est devenue première région pour les industries agroalimentaires	8
Le développement des industries agroalimentaires a consolidé le poids du secteur industriel	8
Les nombreuses spécialisations agroalimentaires de la Bretagne	8
L'emprise des grands établissements et des groupes est plus marquée qu'au niveau national	9
Une présence des établissements assez équilibrée sur le territoire.....	11
... et des mouvements de redistribution de l'emploi	11
Certaines zones plus impactées et exposées que d'autres	13
L'emploi marque le pas depuis 2003.	14
Quelles perspectives pour les industries agroalimentaires en Bretagne ?	14
<i>Les objectifs du contrat de filière de l'industrie agroalimentaire, du Plan agricole et agroalimentaire régional (PAAR) et de la Charte nationale de coopération des industries agroalimentaires</i>	<i>16</i>

Profil de la main-d'œuvre et conditions d'emploi

Des emplois locaux d'ouvriers, un recours important au personnel intérimaire et saisonnier	17
Une main-d'oeuvre assez féminisée et peu qualifiée	17
Des emplois industriels de proximité	18
Des conditions de travail à améliorer	19
Des salaires plus faibles que dans les autres secteurs de l'industrie mais une différence surtout due à des écarts de qualification	19
Seulement six emplois sur dix en CDI à temps complet	20
L'intérim, un mode de recrutement prépondérant dans l'industrie agroalimentaire	20
L'emploi saisonnier : surtout entre juin et septembre	21
Les intérimaires, une main-d'oeuvre assez féminisée et jeune pour des emplois peu qualifiés	21
Des missions intérimaires de très courte durée concentrées dans quelques établissements	21
Les saisonniers, une main-d'oeuvre encore plus jeune et plus féminisée pour des emplois peu qualifiés	22
Des contrats saisonniers locaux d'assez courte durée	23
Pas d'évolution de salaire avec l'âge contrairement aux non saisonniers	23
<i>Méthodologie, définitions</i>	<i>24</i>

Trajectoires professionnelles

Industrie agroalimentaire : des métiers accessibles, des parcours de formation variés	25
L'industrie agroalimentaire et ses métiers	25
Bouchers, charcutiers, boulangers : des passerelles avec les cuisiniers	25
Ouvriers non qualifiés : beaucoup de non diplômés	26
Ouvriers qualifiés à ingénieurs : des jeunes plus diplômés	26
Changer de métier pour progresser	27
Les cadres sont davantage attirés par les autres régions	28
Ouvriers non qualifiés : les jeunes bien représentés	29
Ouvriers qualifiés : des emplois plus stables	29
Féminisation récente des emplois de techniciens et cadres	29
Un quart du personnel a cessé ou cessera son activité entre 2006 et 2020	30
<i>Méthodologie : sources et nomenclatures</i>	<i>30</i>

Bibliographie	31
----------------------------	-----------

Avant-propos

Forte de son enracinement agricole, la Bretagne a su développer un tissu d'industries agroalimentaires à la fois dense et varié, offrant, par son maillage, des emplois de proximité accessibles marqués toutefois par un fort profil saisonnier et intérimaire. Le maintien et le développement de ces activités constituent un enjeu crucial pour la région, notamment en matière d'emplois et d'équilibre territorial. A l'heure où la concurrence internationale se fait de plus en plus vive, où les fluctuations des prix des matières premières affectent profondément les marchés et où l'emploi semble marquer le pas, industriels comme acteurs publics s'attachent à repenser le modèle agroalimentaire breton.

Au travers de ses différentes missions, la Direccte Bretagne accompagne les entreprises dans leurs projets de développement et innovation, mais aussi dans les situations de crise. Elle travaille ainsi de concert avec les branches professionnelles pour améliorer les conditions de travail (prévention des troubles musculo-squelettiques par exemple), diminuer les différentes formes de précarité de l'emploi et accompagner les entreprises et la main-d'œuvre face aux mutations économiques, qu'il s'agisse d'évolutions technologiques, de renforcement de la compétitivité notamment à l'international ou de reconversions professionnelles.

C'est pourquoi, la Direccte a souhaité s'associer à l'Insee pour réaliser ce dossier dans le cadre d'un partenariat d'étude. Remettre en perspective les évolutions de l'emploi dans les industries agroalimentaires en Bretagne, mieux connaître la situation, le profil et les trajectoires professionnelles, tel est l'enjeu de cette démarche.

Le dossier comporte trois parties.


La première met en évidence le poids des industries agroalimentaires dans la région et identifie les territoires les plus concernés par ces activités en termes d'emploi.

La seconde dresse le profil de la main-d'œuvre et des conditions d'emploi dans les activités agroalimentaires, avec un éclairage particulier sur la situation des saisonniers et des intérimaires.

La troisième décrit les parcours professionnels des salariés et les passerelles entre métiers en lien avec les questions de l'évolution des besoins en main-d'œuvre et de la sécurisation des parcours professionnels.

Tout au long de son élaboration, ce dossier a pu bénéficier du précieux concours de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bretagne au sein du comité de pilotage constitué à cette occasion. En charge du soutien à l'économie agroalimentaire régionale, la Draaf est également un acteur clé du plan d'actions pour le secteur agroalimentaire arrêté par le Préfet de région dans le cadre du Plan agricole et agroalimentaire régional (PAAR). Ce plan auquel participe également la Direccte, vise à améliorer l'attractivité du secteur des industries agroalimentaires, la formation et l'environnement professionnel des salariés. Dans ce cadre, à l'initiative du Ministre, des rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire sont organisées fin 2012, début 2013. L'État et la Région s'efforceront d'en faire remonter, au travers d'ateliers thématiques, des propositions favorisant le développement, la modernisation et la compétitivité de ce secteur stratégique.

Le Directeur régional
de l'Insee Bretagne



Michel Guillemet

La Directrice régionale
de la Direccte Bretagne



Elisabeth Maillot-Bouvier

Les industries agroalimentaires, héritage agricole de la Bretagne

En quarante ans, la structure de l'emploi en Bretagne s'est beaucoup modifiée. De première région agricole en 1968, la Bretagne est progressivement devenue première région dans les industries agroalimentaires. Le développement de ce secteur a permis de retarder le repli de l'emploi industriel, parallèle à la tertiarisation de l'économie. De par ses spécialisations industrielles, notamment dans les activités aval de l'élevage, la Bretagne se distingue des autres régions par l'emprise des grands établissements et des groupes, en particulier régionaux. On observe depuis fin 2003 une légère contraction de l'emploi en Bretagne dans un contexte fortement concurrentiel. Selon les caractéristiques de leur tissu productif, certaines zones sont plus exposées et impactées que d'autres par ces évolutions.

La Bretagne, première région pour l'emploi agricole en 1968...

Au recensement de 1968, la Bretagne était la région comptant le plus d'emplois agricoles de toute la France métropolitaine. Avec plus d'un emploi sur trois dans l'agriculture, soit

deux fois plus qu'au niveau national, elle se situait également en tête des régions pour le poids de l'agriculture dans l'emploi total, devant le Limousin et la Basse-Normandie.

Quarante ans plus tard, ce n'est plus le cas. L'emploi agricole représente 5,3 % de l'em-

ploi en Bretagne, contre 3 % en France métropolitaine. La Bretagne se situe en septième position des régions métropolitaines, les premières places étant occupées par la Champagne-Ardenne, le Limousin et l'Auvergne.

Un emploi sur trois agricole en 1968

Part dans l'emploi (en %)

	Agriculture		Industries agroalimentaires		Agriculture et Industries agroalimentaires	
	1968	2008	1968	2008	1968	2008
Alsace	11,2	1,8	4,1	3,1	15,3	4,9
Aquitaine	25,3	5,8	3,1	2,5	28,4	8,3
Auvergne	26,5	6,0	2,5	3,0	28,9	9,0
Basse-Normandie	32,9	5,6	4,1	3,8	37,1	9,5
Bourgogne	20,9	5,2	3,2	2,7	24,1	7,9
Bretagne	35,3	5,3	3,5	5,7	38,8	11,0
Centre	21,7	3,9	3,0	2,3	24,7	6,3
Champagne-Ardenne	16,5	6,7	4,5	3,4	21,1	10,1
Corse	25,3	3,5	2,3	2,1	27,6	5,6
Franche-Comté	15,5	3,1	2,9	2,7	18,4	5,8
Haute-Normandie	12,8	3,1	2,9	2,7	18,4	5,8
Ile-de-France	1,3	0,2	2,1	0,9	3,4	1,1
Languedoc-Roussillon	23,5	4,5	2,8	2,1	26,3	6,6
Limousin	33,6	6,1	2,1	2,7	35,7	8,8
Lorraine	9,1	2,2	3,0	2,4	12,0	4,6
Midi-Pyrénées	28,0	4,8	2,5	2,4	30,4	7,1
Nord - Pas-de-Calais	8,4	1,8	3,8	2,6	12,1	4,4
Pays de la Loire	28,8	4,8	3,4	3,9	32,2	8,7
Picardie	16,3	3,7	4,3	2,9	20,6	6,7
Poitou-Charentes	30,3	5,8	3,5	3,0	33,8	8,8
Provence - Alpes - Côte d'Azur	9,8	2,0	3,5	1,6	13,3	3,6
Rhône-Alpes	12,4	2,0	2,5	2,1	14,9	4,1
France métropolitaine	15,7	3,0	3,0	2,4	18,7	5,4

Champ : les champs sectoriels sont ceux définis par la nomenclature des activités économiques (NAE, RP1968) et par la nomenclature agrégée (NA, RP2008).

Sources : Insee, recensements de la population

En nombre d'emplois, elle arrive désormais en troisième position derrière l'Aquitaine et les Pays de la Loire. Le poids de la Bretagne dans l'emploi agricole en France métropolitaine était de 11,1 % en 1968. Il n'est plus que de 8,9 % aujourd'hui, mais reste cependant important comparé au poids de la région en termes de population ou d'emploi (5 % de l'ensemble métropolitain).

...est devenue première région pour les industries agroalimentaires

La modernisation et la mécanisation des productions animales et végétales, en lien avec le développement d'une agriculture intensive, ont permis des gains de productivité et ont conduit à une concentration des exploitations. Tandis qu'en conséquence l'emploi agricole reflue comme dans toutes les régions, les industries agroalimentaires se développaient en Bretagne. Elles y ont trouvé un terreau agricole propice à leur développement et une main-d'œuvre disponible à proximité. Leur part dans l'emploi a progressé de plus de deux points, passant de 3,5 % en 1968 à 5,7 % en 2008, alors qu'il reculait au niveau national (de 3 % à 2,4 %). La Bretagne est ainsi devenue la première région pour les industries agroalimentaires, tant en nombre d'emplois qu'en part du secteur dans l'emploi régional. Elle représente 12,1 % de l'emploi dans les industries agroalimentaires en France métropolitaine, loin devant Rhône-Alpes (8,8 %) et l'Île-de-France (8,4 %).

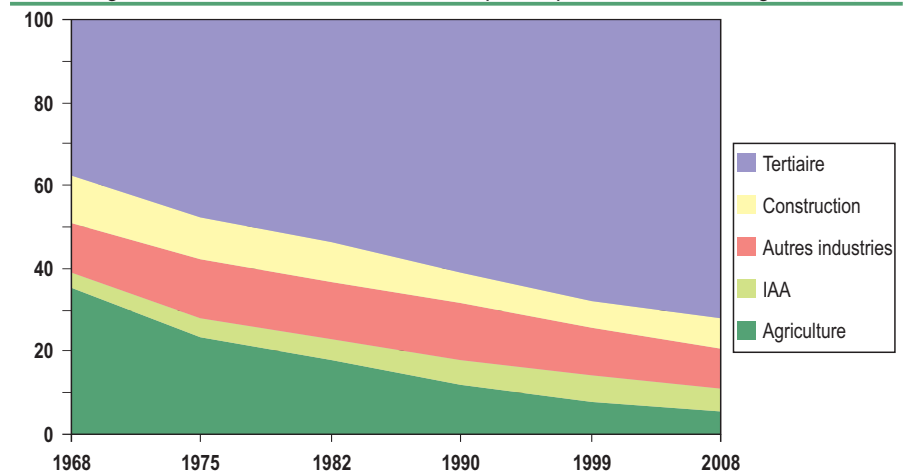
De ce fait, la Bretagne reste depuis 40 ans la région où le poids cumulé de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans l'emploi est le plus fort, sous l'effet de la prédominance de l'agriculture en début de période, puis des industries agroalimentaires sur la période plus récente.

Le développement des industries agroalimentaires a consolidé le poids du secteur industriel en Bretagne

Le premier mouvement qui caractérise l'évolution de l'emploi sur les quarante dernières années est la tertiarisation de l'économie. Le poids du tertiaire a progressé fortement et régulièrement sur la période. Il inclut l'intérim dont une part de l'emploi est affectée aux industries, en particulier agroalimentaires en Bretagne. Il traduit également l'externalisation croissante de services aux entreprises

40 ans de tertiarisation de l'économie

Part des grands secteurs d'activité dans l'emploi depuis 1968 en Bretagne (en %)



Source : Insee, recensements de la population

qui étaient préalablement intégrés dans les entreprises industrielles, et qui sont désormais assurés par des sociétés de services : le prêt et la gestion de personnel, mais aussi le nettoyage, le gardiennage et la sécurité, la gestion des déchets, le transport, la maintenance des matériels et des machines, les contrôles et analyses, l'informatique, le conseil, la communication.

Le second mouvement de fond concerne le reflux de l'emploi agricole. Si celui-ci est continu sur la période, il a été particulièrement marqué au début des années soixante-dix puis a ralenti au tournant des années 2000.

En Bretagne, la progression de l'emploi dans les industries agroalimentaires a été régulière jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix. L'emploi a continué à progresser faiblement en volume jusqu'au début des années 2000, avant de s'orienter à la baisse. Ce mouvement d'érosion reflète la tertiarisation de l'économie, mais aussi le ralentissement du secteur. En France, ce phénomène est plus marqué : le poids de l'emploi dans les industries agroalimentaires y a décliné tout au long de la période, d'abord lentement, puis plus nettement depuis 1999.

Le poids des industries agroalimentaires dans l'ensemble de l'industrie en Bretagne a progressé en continu sur la période, en raison de la baisse marquée de l'emploi dans les autres secteurs industriels. Le développement des industries agroalimentaires a ainsi permis de repousser au début des années quatre-vingt-dix le déclin du secteur in-

dustriel en Bretagne, soit quinze ans après toutes les autres régions françaises.

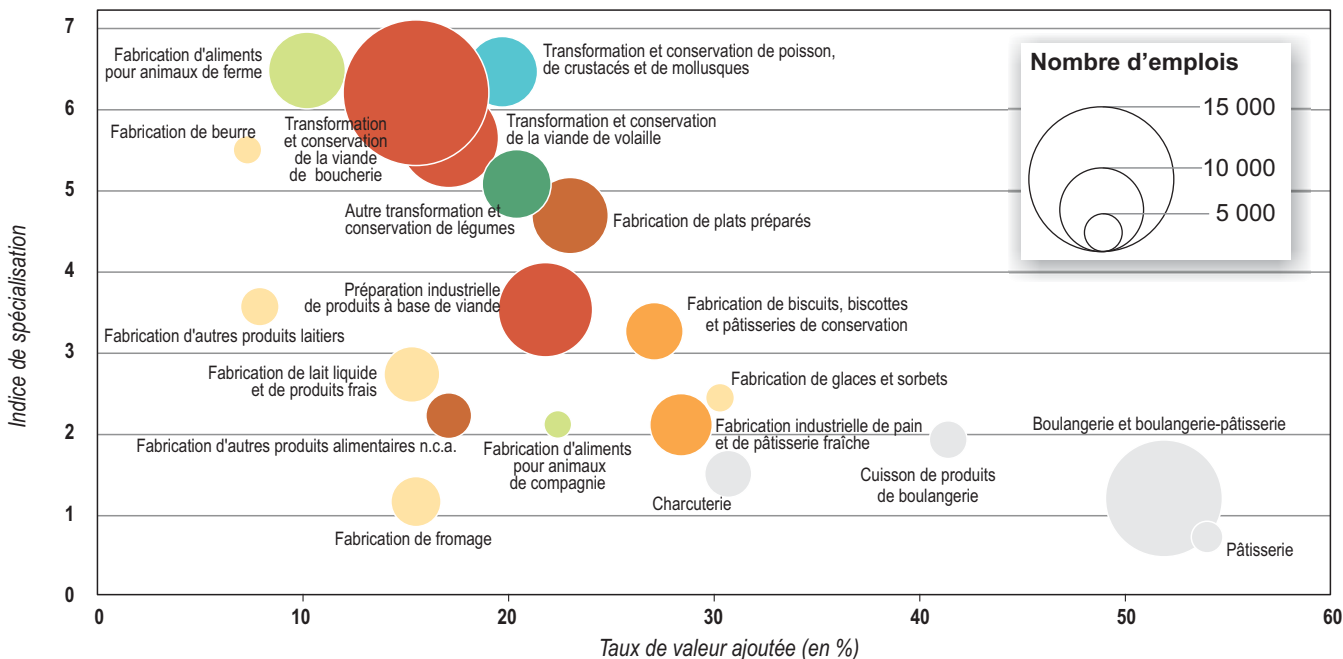
Les nombreuses spécialisations agroalimentaires de la Bretagne

La Bretagne est présente dans l'ensemble des activités du secteur des industries agroalimentaires à l'exception de celle des industries du tabac et des boissons (et ce, malgré la présence d'usines de production de cidre...).

Les activités agroalimentaires les plus spécifiques sont liées à ses orientations agricoles dans l'élevage et la pêche. Ces dernières ont naturellement constitué le socle de développement des industries agroalimentaires en Bretagne avec l'installation des activités de transformation à proximité des lieux de production. Ainsi, la transformation des viandes, des poissons, crustacés et mollusques, la fabrication des aliments pour animaux de ferme, ainsi que la fabrication de beurre arrivent en tête des spécialisations agroalimentaires de la Bretagne. La transformation des légumes vient ensuite. Toutes ces activités sont plus de cinq fois plus représentées dans l'emploi en Bretagne que dans le reste de la France. Il s'agit essentiellement de transformations premières, dans des activités à valeur ajoutée relativement faible. Ainsi, alors que la Bretagne représente 12,1 % de l'emploi dans les industries agroalimentaires, elle ne contribue qu'à hauteur de 11,1 % à la valeur ajoutée nationale de ce secteur (ce taux la place cependant toujours en tête des régions françaises devant l'Île-de-France).

La Bretagne très présente sur des activités à faible valeur ajoutée

Les principales spécialisations agroalimentaires de la Bretagne (en NAF rév. 2, 2008)



Note de lecture : parmi les activités pour lesquelles la Bretagne est la plus présente en terme d'emplois, figure la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. Son indice de spécialisation est supérieur à 6, autrement dit le poids de cette activité dans l'emploi régional est 6 fois plus important en Bretagne qu'en moyenne en France métropolitaine. Le taux de valeur ajoutée (VA/CA) de ce secteur en France est faible, de l'ordre de 10%, comparativement à d'autres industries agro-alimentaires. La taille des pastilles est proportionnelle à l'emploi en 2008, les pastilles grises désignent l'artisanat commercial.
 Source : Insee, ESANE 2009 - RP2008

Suivent des spécialisations un peu moins marquées telles que la fabrication de plats préparés, la préparation industrielle de produits à base de viande, la production de lait liquide et de produits frais, de glaces et sorbets, la fabrication d'autres produits laitiers, de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation, d'autres produits alimentaires (sandwiches, pizzas fraîches, ...), de pain et pâtisserie fraîche et d'aliments pour animaux de compagnie.

L'emprise des grands établissements et des groupes est plus marquée qu'au niveau national

En dehors de l'artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) la Bretagne compte 904 établissements employeurs dans le secteur des industries agroalimentaires, employant près de 60 000 salariés fin 2010 (15 % des emplois hexagonaux). L'emploi est concentré dans les établissements de tailles moyenne ou grande. Sept établissements sur dix ont moins de 50 salariés, mais ils ne représentent que 14 % des effectifs salariés du secteur. Le poids des plus grands établissements (500 salariés ou plus) est plus important en Bretagne qu'au niveau national.

Pour autant, l'emploi ne se concentre pas dans un nombre restreint d'établissements, car le tissu d'entreprises agroalimentaires est dense dans la région. La Bretagne est avec Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur la région avec le plus faible taux de concentration des établissements. La part des 4 premiers ou des 10 premiers établissements dans l'emploi du secteur en Bretagne n'est ainsi respectivement que de 9,7 % et 17 %.

Le poids des groupes est plus important en Bretagne. Un groupe est défini comme l'en-

semble des sociétés détenues directement ou indirectement à plus de 50 % (droits de vote en conseil d'administration) par une société mère, la tête de groupe. Certains sont dits régionaux, si le siège de la tête de groupe est localisé dans la région, indépendamment de leur rayonnement qui peut être national ou international, tels Gad Sas ou Coperl Arc Atlantique, et d'autres nationaux comme Kermené, la Société Vitronne d'Abattage ou encore le groupe Bigard. Seuls 10 % des effectifs en Bretagne ne dépendent pas d'une entreprise détenue par un groupe contre 16 % en France métropoli-

4 salariés sur 10... travaillent dans des PME de 50 à 249 salariés

Répartition des établissements et des effectifs salariés suivant la taille des établissements

	Nombre d'établissements	Effectifs salariés au 31/12 (en %)	
		Bretagne	France métropolitaine
Moins de 10 salariés	351	1,9	4,9
10 à 19 salariés	131	3,1	5,2
20 à 49 salariés	166	9,0	13,3
50 à 249 salariés	196	39,5	42,6
250 à 499 salariés	47	26,8	19,9
500 salariés ou plus	13	19,7	14,1
Total	904	100,0	100,0

Champ : établissements employeurs marchands des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Source : Insee, CLAP 2010

4 salariés sur 10... travaillent dans un groupe régional

Répartition des établissements et des effectifs salariés suivant la localisation des sièges de décision

		Nombre d'établissements	Effectifs salariés au 31/12 (en %)	
			Bretagne	France métropolitaine
Dans la région	Établissement d'un groupe régional	288	41,2	30,2
	Établissement d'une entreprise régionale	117	3,5	4,7
	Établissement régional indépendant	279	6,1	10,9
Hors de la région	Établissement dépendant d'une entreprise hors région	2	0,1	0,5
	Établissement dépendant d'un groupe français hors région	162	39,6	33,3
	Établissement dépendant d'un groupe étranger	56	9,5	20,4
Total		904	100,0	100,0

Champ : établissements employeurs marchands des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Source : Insee, CLAP, LIFI 2010

4 salariés sur 10... sont des femmes

Profil de la main-d'œuvre par rapport à la moyenne nationale (en %)

	Bretagne	France métropolitaine
Part des femmes	40,8	38,0
Part des cadres	6,6	8,6
Part des professions intermédiaires	12,8	14,6
Part des employés	7,1	9,1
Part des ouvriers	73,2	67,1

Champ : établissements employeurs marchands des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Source : Insee, CLAP 2010

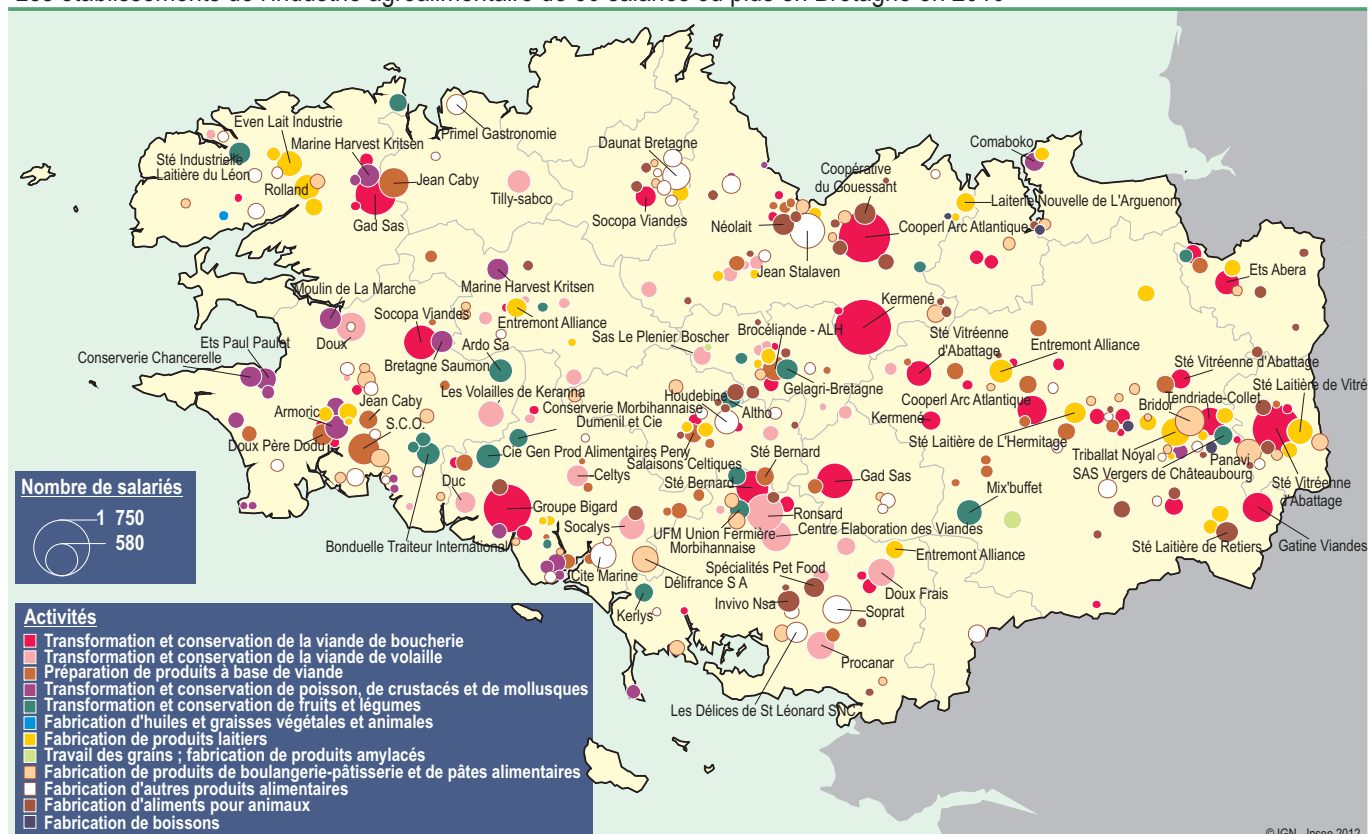
taine. Pour la majorité des salariés bretons, le siège de décision est localisé dans la région (51 %) contre 46 % en France métropolitaine. Le poids des groupes dont le siège est à l'étranger est relativement faible, près de onze points en dessous du niveau national.

De par la structure des activités des industries agroalimentaires en Bretagne, le profil des salariés présente certaines spécificités. Relativement plus présente dans la transformation des produits de la mer, de la volaille, des légumes, la fabrication de plats préparés, la Bretagne se distingue des autres régions par un fort taux de féminisation des emplois, 41 % de la main-d'œuvre permanente étant féminine. Elle n'est devancée que par l'Aquitaine et les Pays de la Loire.

De même, la forte spécialisation de la Bretagne sur les activités de première transformation, en particulier dans l'industrie des viandes, induit une part particulièrement forte des ouvriers dans l'emploi (73 %) à l'image des Pays de la Loire, tandis que le taux d'encadrement de la main-d'œuvre est faible.

Une répartition homogène sur le territoire

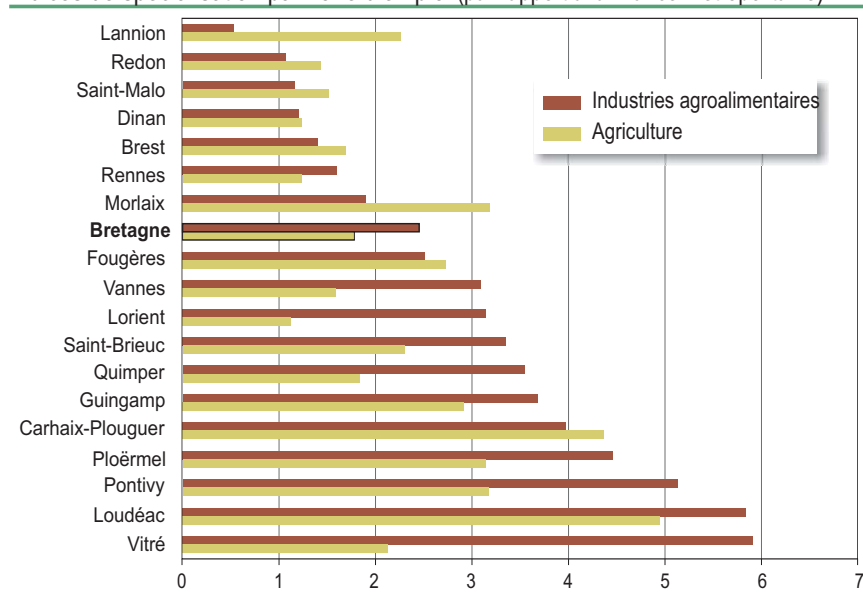
Les établissements de l'industrie agroalimentaire de 30 salariés ou plus en Bretagne en 2010



Source : Insee, Clap au 31-12-2010

Localement, pas de lien systématique entre présence de l'agriculture et des industries agroalimentaires

Indices de spécialisation par zone d'emploi (par rapport à la France métropolitaine)



Champ : zones d'emplois 2010
Source : Insee, RP2008

conserver un certain équilibre entre les territoires en termes d'emplois, limitant les mouvements de désertification de territoires ruraux et permettant le maintien de commerces et services de proximité.

Les industries agroalimentaires sont particulièrement présentes dans les zones d'emploi de Vitré, Loudéac et Pontivy, où leur poids dans l'emploi est cinq fois plus important qu'en moyenne nationale. Dans ces zones d'emploi, elles représentent près d'un emploi sur sept.

Si l'emploi dans les industries agroalimentaires est souvent important dans les zones à forte spécialisation agricole, ce lien n'est pas systématique ; ainsi dans la zone d'emploi de Lannion, la spécialisation agricole est forte, mais les industries agroalimentaires quasi absentes. En revanche, dans les zones d'emploi de Vitré, Vannes et Quimper, la spécialisation dans les industries agroalimentaires est bien plus marquée qu'elle ne l'est dans l'agriculture.

Une présence des établissements assez équilibrée sur le territoire...

Les industries agroalimentaires sont largement représentées en Bretagne, sur prati-

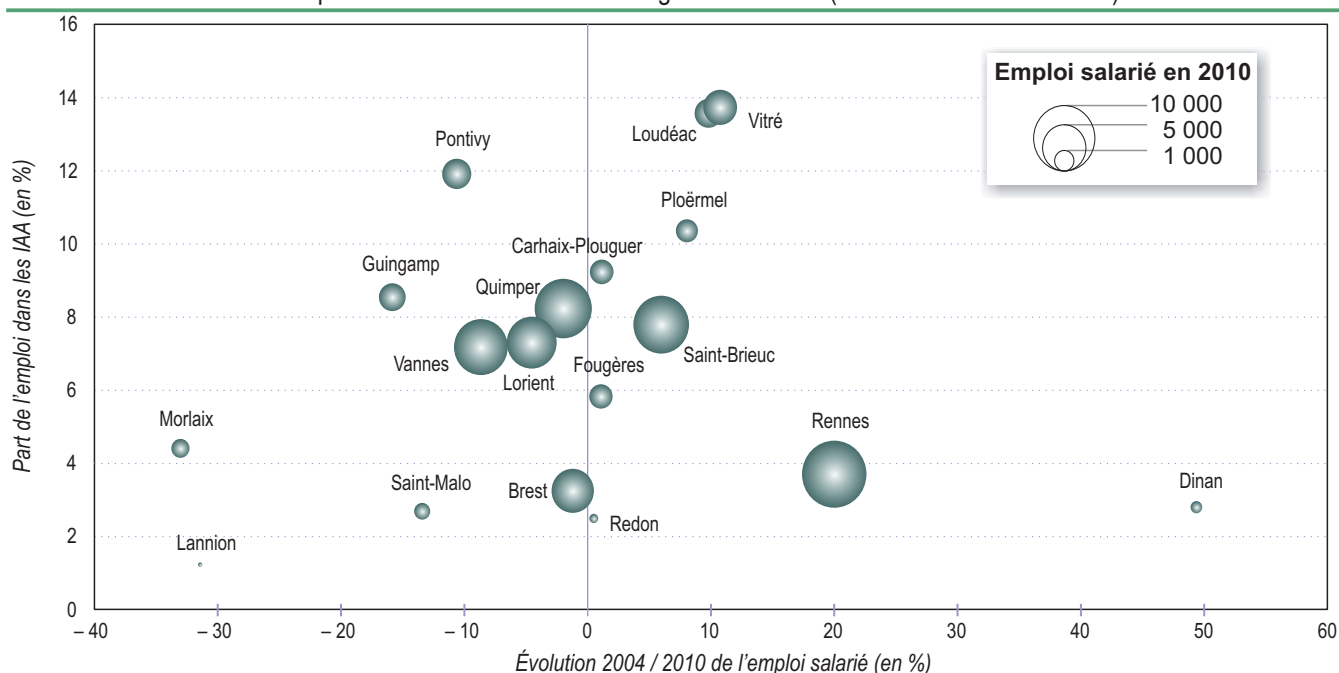
quement tout le territoire, à l'exception notable de la zone d'emploi de Lannion qui ne comporte aucun établissement d'au moins 30 salariés. La présence de ces industries sur l'ensemble de la région a permis de

... et des mouvements de redistribution de l'emploi

La répartition des emplois dans l'agroalimentaire n'est pas figée et évolue avec l'activité

Une augmentation de 20 % des emplois salariés dans la zone d'emploi de Rennes

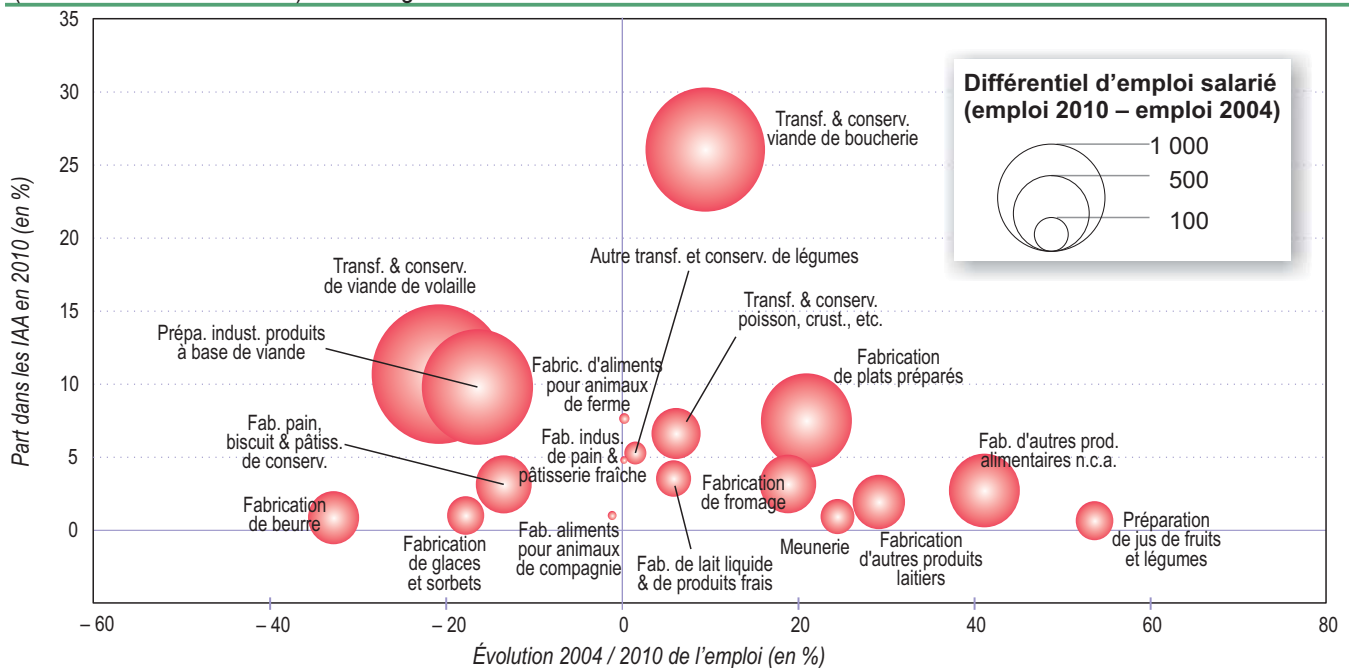
Évolution 2004-2010 de l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial)



Champ : zones d'emploi 2010
Source : Insee, CLAP (évolution 2004/2010 et emploi salarié en 2010), RP2008 (part de l'emploi dans les IAA)

L'activité transformation et conservation de la viande de boucherie confirme sa première place

Évolution 2004-2010 de l'emploi salarié dans les principaux secteurs d'activité des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) en Bretagne



Champ : Secteurs (NAF rév. 2, 2008) de plus de 350 salariés en 2010.

Source : Insee, CLAP

Effet structurel et effet géographique

Comment interpréter l'écart entre l'évolution de l'emploi au niveau régional et l'évolution de l'emploi au niveau national ? La structure du tissu productif régional explique une partie de cet écart : la présence dans la région de secteurs dynamiques au niveau national en termes de création d'emplois est un atout pour la région. On parle alors d'effet structurel positif. Mais l'évolution de l'emploi observée au niveau régional ne dépend pas que de la structure de son tissu productif. L'effet géographique désigne les caractéristiques propres de la région non modélisées dans l'effet structurel, par exemple la qualité des infrastructures ou de la desserte routière.

L'effet structurel est ici modélisé par la structure sectorielle (sous-classes de la Naf rev.2, 2008, relatives aux industries agroalimentaires) et la taille des établissements (moins de 20 salariés, 20-49 salariés, 50-249 salariés, 250 ou plus). L'effet géographique est modélisé par les variables indicatrices des régions. La même analyse est conduite au niveau des zones d'emploi, relativement à l'évolution de l'emploi au niveau régional.

économique des entreprises agroalimentaires. Les évolutions entre 2004 et 2010 de l'emploi dans les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) montrent certaines zones de croissance : Rennes (+ 1 750 emplois), Saint-Brieuc (+ 450), Vitré (+ 300) et Loudéac (+ 200). Inversement, d'autres zones perdent des emplois notamment Vanne (- 700), Morlaix (- 400), Guingamp (- 350) et Lorient (- 300).

Ces évolutions locales de l'emploi s'expliquent pour partie par la structure de l'activité et du tissu économique. En effet, entre 2004 et 2010 certaines activités ont gagné des emplois en Bretagne : transformation et conservation de la viande de boucherie (+ 1 350), fabrication de plats préparés (+ 800), d'autres produits alimentaires (+ 500), de fromage (+ 300) et d'autres produits laitiers (+ 250). D'autres en ont perdu : transformation et conservation de la viande de volaille (- 1 700), préparation industrielle de produits à base de viande (- 1 150), fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation (- 300), fabrication de beurre (- 250).

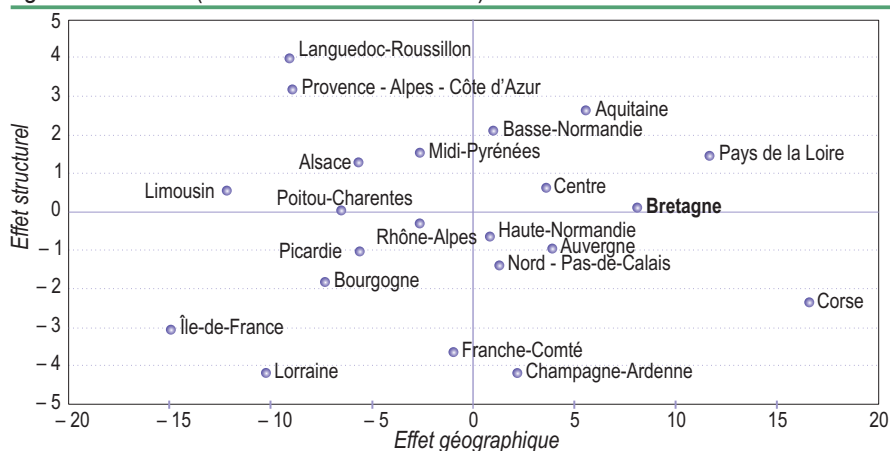
De même, la taille des établissements présents sur un territoire peut influencer sur l'évolution de l'emploi.

L'analyse conjointe de ces deux facteurs (structure en termes de taille des établissements et d'activité) fait ressortir qu'en Bretagne et en Pays de la Loire, a contrario de l'Île-de-France, l'évolution de l'emploi dans les industries agroalimentaires entre 2004 et 2010 a bénéficié d'une dynamique propre à la région. Au vu de ses caractéristiques structurelles, on attendait une évolution de l'emploi en Bretagne proche de l'évolution nationale. Elle a été supérieure.

Cette analyse, menée par région et en référence à l'évolution nationale, peut être appliquée aux zones d'emploi et en référence à l'évolution régionale. Il en ressort que les zones d'emploi de Ploërmel, Lorient et Vitré ont bénéficié de la structure porteuse de leur activité, en particulier leur spécialisation dans les industries de transformation de la viande de boucherie. Les zones d'emploi de Guingamp et de Carhaix-Plouguen ont évolué moins favorablement qu'attendu. L'effet géographique qui reflète les caractéristiques propres à ces zones a été négatif en termes d'évolution d'emploi.

La Bretagne a bénéficié d'une dynamique régionale propre de l'emploi

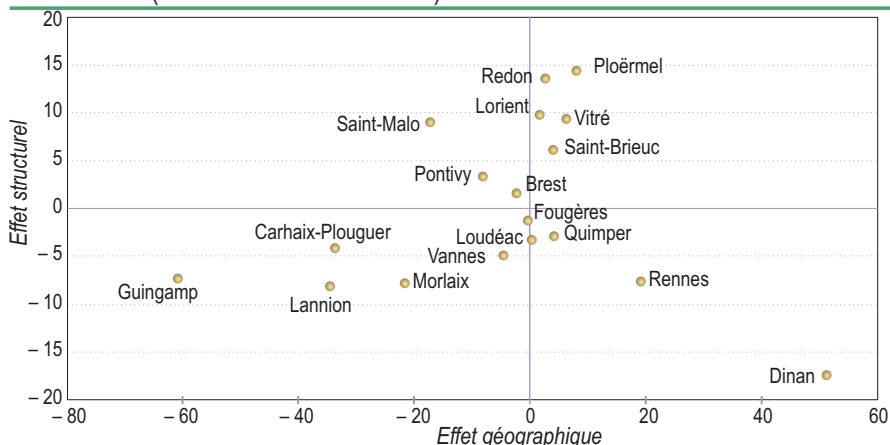
Décomposition de l'évolution 2004-2010 de l'emploi dans les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial)



Source : Insee, CLAP

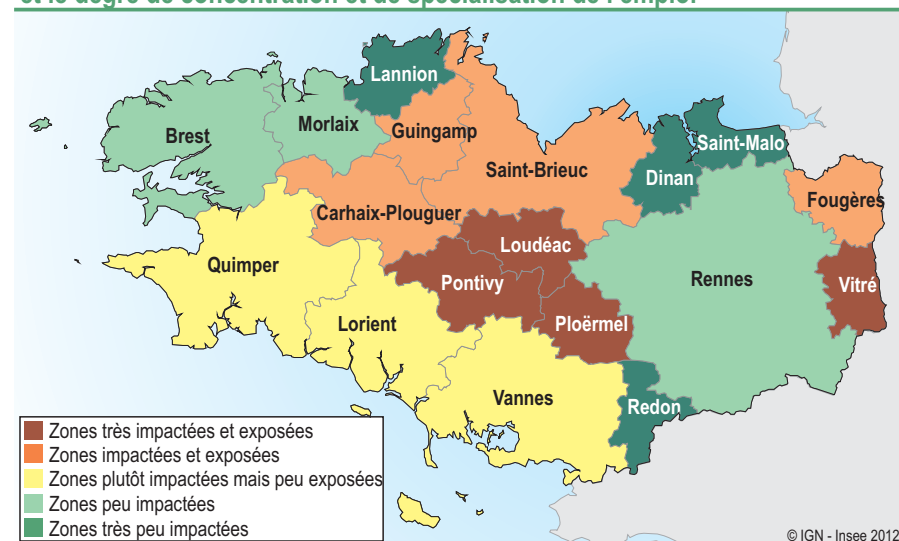
Ploërmel, Lorient et Vitré ont été favorisés par la structure porteuse de leur activité

Décomposition de l'évolution 2004-2010 de l'emploi dans les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial)



Source : Insee, CLAP

Typologie des zones d'emploi, suivant l'impact des IAA sur l'emploi et le degré de concentration et de spécialisation de l'emploi



Champ : zones d'emploi 2010
Source : Insee, CLAP2010 - RP2008

Certaines zones plus impactées et exposées que d'autres

Indépendamment de l'évolution récente de l'emploi dans les zones d'emploi, certains territoires sont plus impactés et plus exposés que d'autres par le développement de ce secteur industriel. Une zone est dite très impactée si le poids des industries agroalimentaires dans l'emploi local est très fort. Elle est dite exposée si l'emploi est concentré dans peu d'entreprises ou peu de spécialités sectorielles, de sorte que les évolutions d'emploi peuvent être fortes, positives comme négatives, du fait d'une entreprise ou d'un secteur d'activité.

Sur ces critères, les zones d'emploi se répartissent en 5 classes.

La première réunit les zones d'emploi de Lannion, Redon, Saint-Malo et Dinan qui sont le moins impactées par le développement des industries agroalimentaires. Leur poids dans l'emploi y est inférieur à 3 % de l'emploi total.

Une seconde classe regroupe les zones d'emploi de Brest, Rennes et Morlaix qui sont un peu plus impactées que les précédentes, mais dont le poids des industries agroalimentaires dans l'emploi reste relativement modeste, en dessous de 5 %.

La troisième classe rassemble les zones d'emploi plutôt impactées par le développement des industries agroalimentaires, mais peu exposées du fait de la dispersion de l'emploi dans différentes entreprises et secteurs. Vannes, Lorient et Quimper sont dans ce cas. Le cas de la zone d'emploi de Vannes est instructif. Si elle est très concernée par le devenir des industries de la volaille, notamment les restructurations en cours autour de la mise en liquidation du groupe Doux sur les sites de Sérent, Pleucadeuc et La Vraie-Croix, la richesse et la diversité de son tissu productif sont un atout pour faire face à ces évolutions.

Les zones d'emploi de Fougères, Saint-Brieuc, Carhaix-Plouguer et Guingamp sont dans une quatrième classe. Elles sont à la fois fortement impactées et exposées. Le poids de l'emploi dans les industries agroalimentaires est important, de même que l'emprise des grands établissements sur l'emploi local. De plus, l'emploi est concentré sur quelques spécialités.

Enfin, la cinquième classe est très concernée par le développement des industries agroali-

mentaires et également exposée en raison du poids des grands établissements et de quelques secteurs dominants. Elle réunit les zones d'emploi de Pontivy, Loudéac, Ploërmel et Vitré. Le fait que l'emploi de ces zones soit très concentré, en particulier à Vitré et Ploërmel est un facteur de risque pour la zone, mais peut également être une force, les grands établissements étant plus à même de faire face à des fluctuations de l'activité. Entre 2004 et 2010, trois de ces zones d'emploi ont connu des évolutions de l'emploi favorables.

L'emploi marque le pas depuis 2003

Jusqu'à la fin 2011, les évolutions de l'emploi dans les industries agroalimentaires font apparaître une bonne résistance de ce secteur, même après l'entrée dans la crise économique en 2008. Malgré cela, depuis 2003, l'emploi permanent est orienté tendanciellement à la baisse, alors qu'il s'est stabilisé dans l'ensemble de l'industrie entre 2009 et 2011. Depuis fin 2003, quelques 4 000 emplois salariés (hors intérim), soit 5,9 % de

l'emploi, ont été perdus dans les industries agroalimentaires. Cette diminution est un peu moins importante en Bretagne qu'au niveau national (6,9 %).

Pour une part, cette baisse a été compensée par la hausse de l'emploi intérimaire. En effet, l'intérim représente une part importante de l'emploi dans les industries agroalimentaires en Bretagne : 11 % des heures travaillées, contre 7,4 % dans tout l'Hexagone. Globalement, le volume d'activité intérimaire a progressé en 10 ans. C'est ainsi près de 1 800 emplois en équivalent temps plein qui ont été gagnés dans les industries agroalimentaires. La progression y a été plus forte (+ 27,6 %) que pour l'ensemble de l'industrie (+ 8,4 %) et les autres grands secteurs utilisateurs que sont les services et la construction. La progression de l'intérim dans les industries agroalimentaires a été forte surtout à partir de la fin 2005, instaurant ainsi une substitution partielle entre emploi pérenne et emploi intérimaire. L'impact de la crise sur l'activité intérimaire dans les industries agroalimentaires a été assez peu sensible, plus tardif et moins marqué que dans le reste de l'industrie.

Quelles perspectives pour les industries agroalimentaires en Bretagne ?

L'orientation à la baisse de l'emploi pérenne observée sur la dernière décennie traduit, outre la plus grande mécanisation du secteur, le passage d'un mode de développement des industries agroalimentaires en volume - produire beaucoup à bas coût - vers un mode de développement en valeur ajoutée, moins favorable en termes d'emploi. Ce mouvement fait suite à une certaine saturation de la demande européenne et à la progression de la production dans des pays tiers qui a amplifié la concurrence internationale sur les marchés. Elle oblige les industriels à rechercher de nouveaux débouchés et diversifier leur activité. En Bretagne en particulier, la fabrication industrielle de plats cuisinés, de salades, de sandwichs se développent.

Dans ce contexte concurrentiel, les modes de production mais également la logistique d'acheminement des denrées et produits doivent évoluer pour accroître la rentabilité des entreprises. Ceci nécessite de réaliser des investissements pour les industriels,

Dix ans d'évolution de l'emploi (hors intérim) et du volume d'activité intérimaire

Emploi salarié au 31/12 (CVS)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Industrie	197 500	193 500	191 300	191 200	188 750	186 650	186 000	184 750	177 500	175 950	176 000
dont IAA	72 600	72 250	72 500	70 950	70 400	70 000	69 450	69 300	68 500	68 400	68 250
Construction	65 050	66 100	67 050	68 800	72 450	76 600	79 700	80 250	77 250	76 350	76 200
Commerce	136 000	138 950	141 450	142 700	144 450	146 800	148 700	149 300	147 600	147 500	149 050
Services marchands hors intérim	245 550	251 500	251 750	254 900	257 950	265 100	272 250	275 600	275 100	278 850	281 450
Intérim	27 650	27 750	28 400	31 950	31 650	32 200	34 300	29 550	28 000	33 250	32 700
Total	671 750	677 800	679 950	689 550	695 250	707 350	720 950	719 450	705 450	711 900	715 400

Champ : emploi salarié dans les secteurs principalement marchands (hors agriculture, administration, santé, enseignement, action sociale et particuliers employeurs).

Sources : Insee, estimations trimestrielles d'emploi

Activité intérimaire (Données brutes, moyennes en équivalent temps plein sur le quatrième trimestre)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Industrie	15 400	14 990	15 150	18 130	16 010	16 680	17 050	15 750	13 490	16 910	16 700
dont IAA	6 580	7 300	6 980	6 770	7 110	7 940	8 470	8 560	7 830	9 060	8 390
Construction	4 930	4 920	4 890	5 370	5 750	6 520	6 440	5 450	5 000	5 900	5 990
Commerce	2 400	2 530	2 390	2 400	2 380	2 450	2 640	2 330	2 080	2 320	2 360
Services marchands hors intérim	4 390	3 940	4 030	4 560	4 840	5 230	5 830	4 910	4 900	5 610	5 340
Total*	27 350	26 570	26 670	30 660	29 210	31 160	32 230	28 730	25 780	31 050	30 710

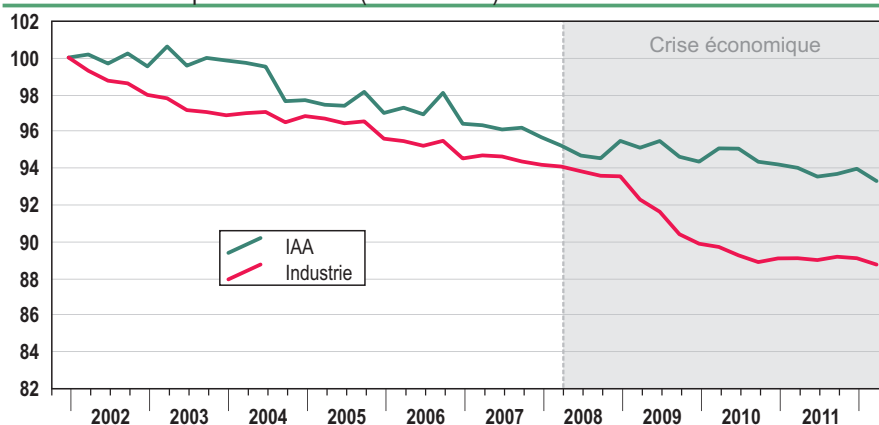
* y compris agriculture et non renseignés

NB : le total de l'intérim dans le tableau 1 est supérieur à celui du tableau 2 car les concepts diffèrent. Il s'agit dans le tableau 1 d'un emploi en fin de trimestre basé sur le nombre de contrats en cours les 5 derniers jours ouvrés du trimestre, et dans le tableau 2 d'une moyenne trimestrielle en équivalent temps plein.

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Une tendance à la baisse, mais pas de décrochage depuis 2008

Évolution de l'emploi sur dix ans (hors intérim)



Champ : emploi salarié, effectifs en fin de trimestre, données CVS, base 100 au 31/12/2001

Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi

pour renouveler l'appareil productif, innover et s'internationaliser. En matière d'exportations, il est à noter que les industries agroalimentaires sont un secteur peu exportateur par rapport aux autres secteurs industriels. Cependant, relativement aux autres régions, les industries agroalimentaires bretonnes exportent plus (3^e rang national), notamment du fait de leur spécialisation dans les secteurs exportateurs de la viande et du lait. Par ailleurs, si les industries agroalimentaires sont un secteur relativement peu innovant au niveau national, il en est tout autre en Bretagne : plus innovantes qu'en moyenne nationale, les industries agroalimentaires bretonnes le sont également par rapport à l'ensemble des autres secteurs industriels de la région.

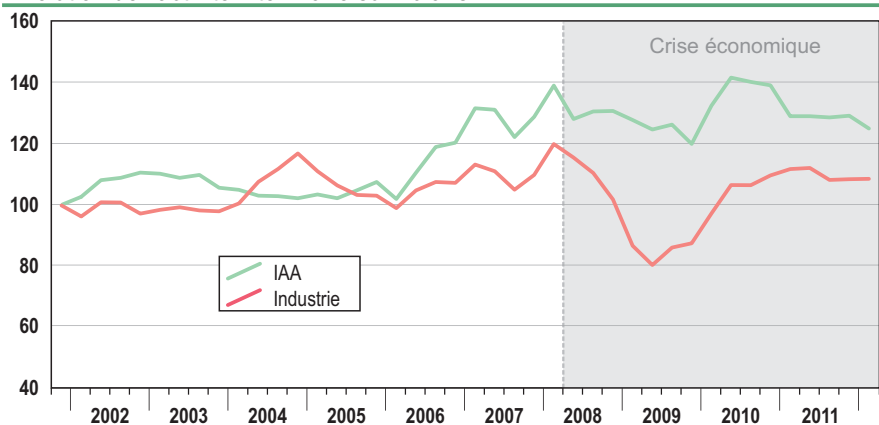
Le renchérissement des matières premières et sa répercussion sur les prix de vente est également un sujet d'inquiétude, dans un contexte où les marges sont faibles et la concurrence internationale intense. D'une manière plus générale, la volatilité des prix en amont comme en aval de la filière et les fluctuations de la demande mondiale nécessitent une organisation du secteur pour sécuriser l'activité et pallier les risques économiques.

L'évolution des modes de production, la volatilité des cours et l'intensification de la concurrence internationale ont également pour conséquence les nombreuses restructurations à l'œuvre dans le secteur agroalimentaire. Cette tendance devrait se poursuivre, notamment dans le sens d'une concentration des acteurs ; certains grands groupes agroalimentaires implantés en Bretagne traversent des difficultés, tel le groupe Doux mis en liquidation à l'été 2012, ce qui menace l'emploi à l'échelle locale.

■ Carole Rieu - Insee

Maintien de l'activité intérimaire malgré la crise

Évolution de l'activité intérimaire sur 10 ans



Champ : équivalent temps plein en moyenne trimestrielle, données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2001

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Les objectifs du contrat de filière de l'industrie agroalimentaire : maintenir et renforcer la compétitivité des industries agroalimentaires

Un contrat de filière a été signé entre la région Bretagne et les principaux acteurs de la filière en juin 2010. Il identifie plusieurs défis à relever : améliorer l'attractivité de ses métiers, réduire les coûts de transports, s'adapter aux enjeux environnementaux et faire face à la forte concurrence sur les marchés.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat de filière fixe trois axes prioritaires de travail :

- ◆ l'emploi et la formation : une fonction ressources humaines à structurer, la performance et la qualité de vie au travail à optimi-

ser, l'attractivité des filières agroalimentaires et la connaissance des métiers de ces filières à améliorer ;

- ◆ le transport et la logistique : une répartition équilibrée des industries agroalimentaires sur le territoire breton, une intermodalité développée, la réduction des problématiques de rupture de charges, l'amélioration de la productivité de la chaîne logistique et du bilan CO2 du transport des produits agroalimentaires bretons, des schémas logistiques "durables" privilégiés ;
- ◆ l'innovation et la valorisation des produits pour mieux rémunérer toute la filière.

Les objectifs du Plan agricole et agroalimentaire régional (PAAR) : éclairer les perspectives du secteur et les modalités de développement à court et moyen terme

Faisant le constat qu'il faut associer l'agriculture et l'agroalimentaire, les deux formant une même chaîne de valeur, le préfet de région a initié le PAAR en janvier 2010. Ce plan se décline en 18 actions conduites autour de quatre axes d'orientations majeures :

- ◆ inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans les grands enjeux de société : gestion du foncier, production d'énergies renouvelables, prévention des troubles musculo-squelettiques, ...
- ◆ renforcer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers : améliorer les performances des exploitations, moderniser les exploitations,
- ◆ accroître la valeur ajoutée de la chaîne agroalimentaire vers l'amont et l'aval : via l'innovation, l'anticipation des besoins futurs des consommateurs, la valorisation de l'image des produits de la Bretagne, ...
- ◆ mobiliser l'ensemble des acteurs (État, collectivités, professionnels) afin d'anticiper les évolutions et réussir l'adaptation du secteur agricole et agroalimentaire.

Les objectifs de la Charte nationale de coopération des industries agroalimentaires : soutenir et accompagner les entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et leurs salariés

La charte a été signée en septembre 2009 par l'État et les partenaires sociaux. Elle a pour finalité d'encourager et de soutenir les entreprises du secteur de l'agroalimentaire dans leur dynamique de création ou de maintien d'emplois de qualité, d'adaptation des compétences et des métiers nécessaires à leur renforcement et à leur développement, et de sécuriser les parcours professionnels.

Elle s'articule autour de 3 axes :

- ◆ le développement des compétences, de la qualification et de l'emploi ;
- ◆ l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité au travail ;
- ◆ la conduite et l'accompagnement des changements.

Une déclinaison de la charte est faite au niveau régional, notamment en Bretagne depuis 2010.

Des emplois locaux d'ouvriers, un recours important au personnel intérimaire et saisonnier

L'industrie agroalimentaire recourt à une main-d'œuvre très ouvrière et relativement féminisée. Les emplois sont répartis sur une vaste partie du territoire. Le secteur étant soumis à des variations d'activité, ses besoins en main-d'œuvre évoluent au cours de l'année. Le recours aux contrats de courte durée est important pour les postes non qualifiés. Si l'intérim constitue un mode de recrutement habituel, s'y ajoute le recrutement de saisonniers lors de la période estivale. Cette main-d'œuvre est également plus jeune et plus féminisée que les personnels permanents.

La question de l'attractivité des emplois dans le secteur agroalimentaire est au cœur de la réflexion de l'ensemble de ses acteurs. Avec eux, la région Bretagne a élaboré un contrat de filière de l'industrie agroalimentaire, dont l'un des objectifs est d'en promouvoir les métiers.

La perception que les salariés ont de leur métier varie selon le secteur. Pour certains, il apparaît comme un moyen de se former et de progresser, tandis que pour d'autres, il constitue un moyen de subvenir à ses besoins en restant proche du domicile. Une étude commanditée par la région Bretagne¹ indique en effet que les élèves, en particulier des filières générales, ont une mauvaise

connaissance de l'industrie agroalimentaire et qu'ils sont plus attirés par les autres secteurs industriels.

Du côté des organisations patronales, on évoque des difficultés de recrutement locales dans certains métiers et secteurs. Le métier d'ouvrier non qualifié des industries de process en est une illustration, avec moins de deux demandeurs d'emploi pour chaque offre enregistrée. Dans un contexte de chômage élevé, et bien qu'il ne s'agisse que rarement d'offres d'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), ce chiffre met en exergue la question de l'attractivité du secteur.

Qu'en est-il réellement en comparaison des autres activités, en termes de qualification, niveau de rémunération, précarité de l'em-

ploi et pénibilité ? Qu'est-ce qui caractérise le personnel intérimaire et saisonnier qui travaille dans ce secteur ?

Une main-d'œuvre assez féminisée et peu qualifiée

L'industrie agroalimentaire est un employeur important en Bretagne. Par rapport aux autres secteurs industriels, sa main-d'œuvre se distingue à plus d'un titre. Les ouvriers y sont surreprésentés (ils occupent les trois-quarts des emplois) et moins souvent qualifiés. En corollaire, le taux d'encadrement (18 %) y est plus faible. Enfin, la main-d'œuvre y est plus féminisée : 42 % de femmes contre 26 % seulement dans les autres industries. Chez les ouvriers, le taux de qualification est plus faible chez les femmes (46 %) que chez les

1- Observia 2008, cf bibliographie

Une main-d'œuvre très majoritairement ouvrière

Caractéristiques des salariés de l'industrie agroalimentaire par rapport aux autres secteurs économiques

	Nombre de postes	Part des femmes (%)	Part des jeunes (%)	Part des ouvriers (%)	Taux d'encadrement (%)	Taux de qualification ouvrière (%)
Agriculture, sylviculture, pêche	23 119	28,8	37,6	88,2	7,9	7,0
Industrie hors IAA	116 433	26,0	20,0	58,3	33,2	69,1
Industrie agroalimentaire*	64 967	42,5	24,5	75,2	18,1	57,5
Construction	86 373	9,9	37,9	76,5	16,0	82,4
Commerce, transports, hébergement, restauration	279 507	45,7	36,8	28,5	20,5	86,2
Services divers	238 964	48,5	35,3	31,6	36,8	42,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	365 677	68,7	19,0	6,9	44,6	68,9
Ensemble	1 175 040	48,4	28,7	32,6	31,8	64,9

* Champ : établissements des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).
Source : Insee, DADS 2009, postes principaux

Des ouvriers plus ou moins qualifiés selon les secteurs

Caractéristiques des salariés de l'agroalimentaire suivant l'activité principale

	Nombre de postes (en nombre)	Part des femmes (%)	Part des jeunes (%)	Part des ouvriers (%)	Taux d'encadrement (%)	Taux de qualification ouvrière (%)
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	29 833	40,9	21,4	62,3	13,8	53,1
<i>dont viande de boucherie</i>	16 124	33,6	23,0	79,8	13,7	64,9
<i>dont viande de volaille</i>	7 625	54,8	17,9	84,1	11,9	27,1
<i>dont préparation à base de viande</i>	6 083	42,7	21,6	78,7	16,2	56,4
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	4 725	58,3	24,9	83,2	15,5	40,3
Transformation et conservation de fruits et légumes	5 018	46,7	30,5	77,1	15,5	53,4
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	94	12,8	11,7	24,5	22,3	93,1
Fabrication de produits laitiers	6 825	31,9	27,3	59,2	21,4	78,6
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	496	24,0	19,2	43,1	21,8	52,4
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	5 189	54,9	30,2	85,1	17,9	59,4
Fabrication d'autres produits alimentaires	7 153	53,1	27,0	80,1	21,9	62,5
Fabrication d'aliments pour animaux	5 125	24,2	23,3	47,5	36,8	76,2
Fabrication de boissons	510	25,5	25,5	51,0	32,8	57,5

Source : Insee, DADS 2009, postes principaux

hommes (65 %) et la population féminine n'occupe que 30 % des postes de cadres.

Au sein du secteur, certaines industries de l'agroalimentaire emploient plus de femmes que d'hommes : c'est le cas dans la transformation du poisson où les femmes effectuent traditionnellement le travail de préparation des poissons bleus (sardines, maquereaux, anchois) mais aussi dans la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et dans la fabrication d'autres produits alimentaires qui inclut les plats préparés. Concernant l'industrie de la viande, les hommes sont plus nombreux dans la transformation de la viande de boucherie, le travail dans les abattoirs nécessitant le port de charges lourdes. En revanche, les femmes sont majoritaires

dans la transformation de la viande de volaille.

La part des ouvriers qualifiés est nettement plus élevée dans les industries des produits laitiers, des aliments pour animaux mais aussi dans l'industrie des viandes de boucherie. Dans ces secteurs, les processus de production plus complexes nécessitent une technicité accrue et des savoir-faire reconnus. En revanche, les industries du poisson et de la viande de volaille recrutent une main-d'œuvre moins qualifiée. Dans les industries agroalimentaires, en lien avec la moindre qualification des postes proposés dans le secteur, la part des jeunes est plus élevée que dans le reste de l'industrie (24,5 % contre 20 %), notamment dans les

secteurs de la transformation de fruits et légumes et de la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie.

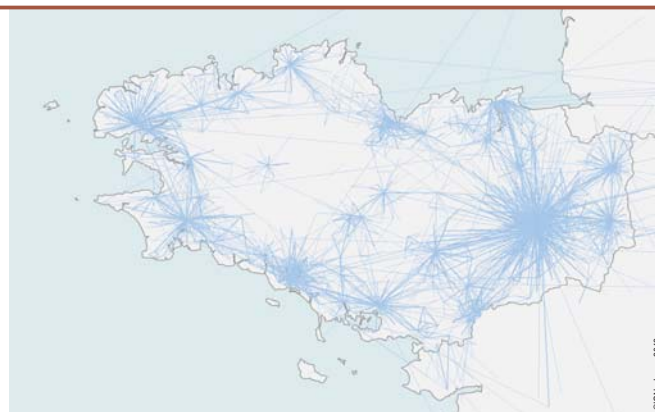
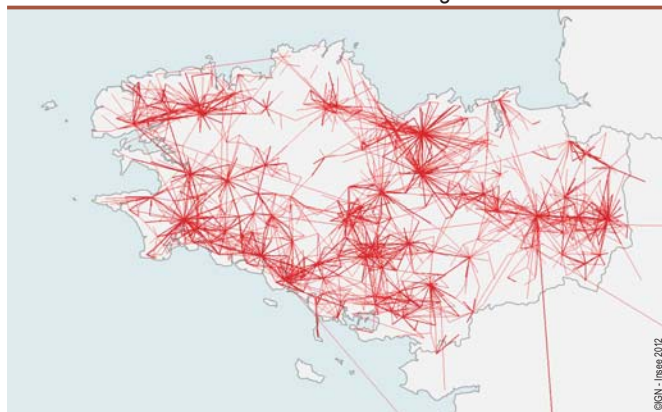
Des emplois industriels de proximité

L'un des atouts de l'industrie agroalimentaire réside dans la présence d'établissements sur une vaste partie du territoire breton, contrairement aux autres industries plus concentrées dans les pôles urbains. Dans certaines zones, l'agroalimentaire est la seule industrie présente. Elle représente une part très importante de l'emploi industriel dans les zones rurales de l'intérieur de la Bretagne, notamment dans le centre ouest. Ce secteur per-

Les navettes domicile-travail des salariés de l'industrie agroalimentaire offrent un meilleur maillage du territoire

Navettes domicile-travail industrie agroalimentaire

Navettes domicile-travail industrie hors IAA



Source : Insee, RP 2009

met un accès à des emplois d'ouvriers locaux. La distance moyenne parcourue par les ouvriers de l'industrie agroalimentaire qui ne travaillent pas dans leur commune de résidence est un peu plus courte (15,7 km) que celle parcourue par des ouvriers des autres industries (17,6 km), pour une moyenne de 18 km toutes catégories socioprofessionnelles confondues.

Des conditions de travail à améliorer

La question de l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire peut être reliée à celle des conditions de travail, plus difficiles que dans les autres secteurs de l'économie. Selon l'enquête nationale SUMER¹, qui mesure l'exposition des salariés aux principaux ris-

ques professionnels en France, les salariés y subissent en effet une organisation du travail relativement astreignante et des contraintes physiques importantes. Comme dans d'autres activités industrielles, le rythme de travail est souvent dicté par la chaîne et le déplacement automatique des pièces. En conséquence, les salariés de l'industrie agroalimentaire sont souvent concernés par les gestes répétitifs à cadence élevée. Ils sont aussi, plus fréquemment que les autres, soumis à des contraintes posturales et articulaires ou au maniement de charges lourdes. Par ailleurs, l'exposition à des agents biologiques ou chimiques concerne une grande part des salariés du secteur.

Conséquence de ces conditions de travail moins favorables, les maladies professionnelles (particulièrement les troubles muscu-

lo-squelettiques) et les accidents du travail sont plus fréquents².

Toutefois, le secteur a mis en place des actions visant à améliorer ces conditions de travail tant en termes de prévention (notamment à l'exposition aux agents biologiques) qu'en termes d'organisation du travail (chaîne du froid localisée, rotation sur le poste de travail). En Bretagne, cet objectif est intégré au Plan agricole et agroalimentaire régional signé en 2010.

Des salaires plus faibles que dans les autres secteurs de l'industrie mais une différence surtout due à des écarts de qualification

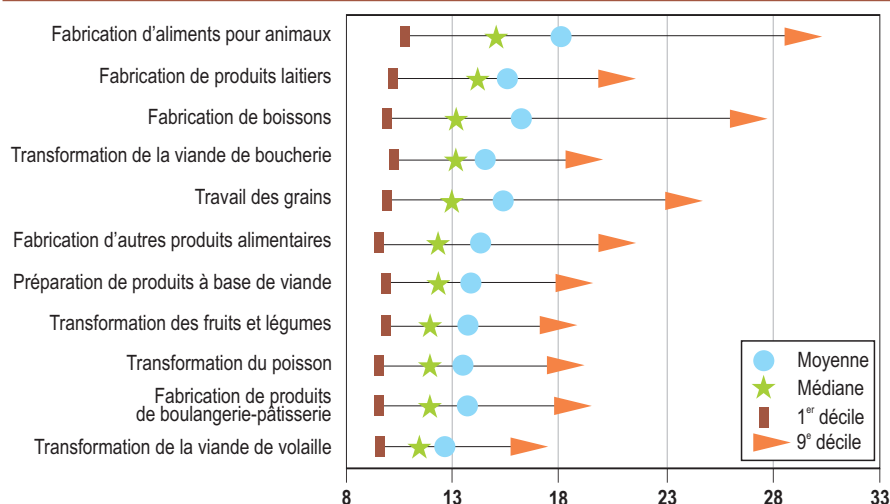
Ces conditions de travail difficiles, ne se répercutent pas sur le niveau des salaires horaires. En effet, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, la moitié des salariés de l'industrie agroalimentaire perçoit un salaire brut inférieur à 12,6 euros de l'heure. Bien que ce salaire horaire médian soit identique à celui de l'ensemble des secteurs de l'économie, l'échelle des salaires est plus resserrée dans l'agroalimentaire. D'autre part, il est inférieur de plus d'un euro à celui du reste de l'industrie, essentiellement en raison des écarts de qualification : à niveau de qualification identique, les différences de salaire horaire médian ne s'observent plus que pour les cadres et les ouvriers non qualifiés. Cependant, pour ces derniers, d'autres secteurs tels la construction ou le commerce affichent des salaires horaires médians encore inférieurs.

1- Cf méthodologie

2- Observatoire régional de la santé 2008, cf bibliographie

Des disparités de salaires selon les secteurs de l'industrie agroalimentaire

Salaire médian par secteur, toutes qualifications confondues (en euros)



NB : La médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. Le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires. Le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Source : Insee, DADS 2009, postes principaux

La moitié des salariés de l'industrie alimentaire perçoit un salaire brut inférieur à 12,6 euros de l'heure

Salaire horaire brut des salariés qui travaillent en Bretagne selon le secteur et la catégorie socioprofessionnelle (en euros)

	Catégories socioprofessionnelles										Ensemble des catégories	
	Cadres		Employés		Ouvriers non qualifiés		Ouvriers qualifiés		Professions intermédiaires			
	Moy.*	Méd.**	Moy.*	Méd.**	Moy.*	Méd.**	Moy.*	Méd.**	Moy.*	Méd.**	Moy.*	Méd.**
Industrie hors IAA	30,2	27,9	13,4	12,6	12,2	11,4	13,9	12,9	18,2	17,1	16,3	13,8
Industrie agroalimentaire***	29,8	26,7	12,9	12,6	11,5	11,1	13,4	12,9	17,7	17,1	14,3	12,6
Construction	29,8	27,3	13,1	12,6	9,5	9,9	13,4	13,2	18,5	17,4	14,0	13,2
Commerce, transports, hébergement, restauration	26,7	24,6	11,1	10,5	10,5	10,5	12,4	12,0	15,9	14,7	13,0	11,4
Services divers	26,6	23,7	12,7	11,7	11,3	11,1	12,8	12,0	16,7	15,3	15,6	12,6
Ensemble des secteurs****	25,9	23,1	12,0	11,1	11,0	10,8	13,2	12,6	16,7	15,9	14,7	12,6

* Salaire moyen

** Salaire médian

*** Champ : établissements des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

**** y compris agriculture et administration

Source : Insee, DADS 2009, postes principaux

Au sein de l'agroalimentaire, toutes qualifications confondues, les secteurs les plus rémunérateurs sont ceux des aliments pour animaux et des produits laitiers. Ces secteurs ont des taux de qualification ouvrière et des taux d'encadrement plus élevés. Dans l'industrie de la viande, qui représente la moitié des emplois, le salaire médian du secteur de la viande de boucherie est nettement plus élevé (13,2 euros de l'heure) que celui de la viande de volaille (11,4 euros de l'heure), ce dernier ayant une part d'ouvriers non qualifiés plus forte. L'industrie des produits de boulangerie, du poisson et des légumes affichent aussi un salaire médian parmi les plus faibles. Les secteurs affichant les salaires les moins élevés sont également ceux où l'échelle des salaires est la plus resserrée.

Seulement six emplois sur dix en CDI à temps complet

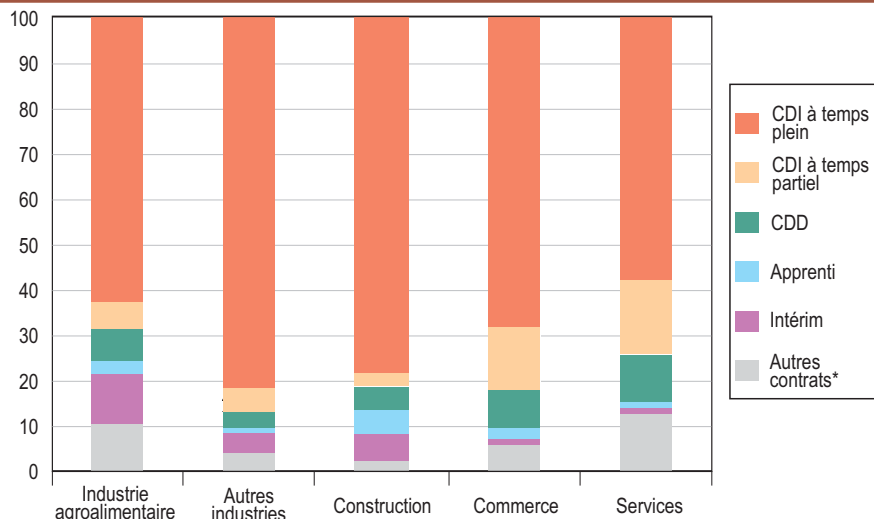
La question salariale doit être abordée sous un angle plus large que le seul salaire horaire. Le volume d'heures travaillées détermine aussi le niveau de rémunération. Or, le secteur des industries agroalimentaires est soumis à des variations d'activité et donc à des besoins en main-d'œuvre qui évoluent au cours de l'année. L'activité dépend de multiples facteurs. Le cycle de production des animaux et des légumes, de même que les périodes de pêche déterminent des périodes de production et donc de transformation des matières premières. Certains produits, comme le lait, doivent être transformés rapidement. Les conditions météorologiques agissent également sur la consommation (par exemple, davantage de grillades l'été) ou la production (de légumes en particulier). Les cours des produits (céréales, lait), la demande qui peut être mondiale, mais également les crises sanitaires interfèrent sur le secteur concerné.

Pour la main-d'œuvre, ces variations d'activité peuvent jouer sur l'attractivité du secteur. Elles se traduisent par une moindre proportion de contrats à durée indéterminée à temps complet : ces derniers ne représentent que 63 % de l'emploi (en volume horaire, en 2009) dans l'industrie agroalimentaire contre 66 % toutes activités confondues et 81 % dans les autres secteurs industriels.

Le taux de recours à l'intérim est très développé dans l'industrie agroalimentaire (11 %) et la part des contrats à durée déterminée et de l'apprentissage est plus importante que dans le reste de l'industrie.

L'industrie agroalimentaire : un secteur qui recourt à des formes particulières d'emploi

Taux de recours aux différentes formes d'emploi par secteur en Bretagne (en volume horaire et en %)



* y compris contrats non renseignés

Sources : Insee, DADS 2009 ; Dares, fichier intérim

L'intérim, un mode de recrutement prépondérant dans l'industrie agroalimentaire

Le taux de recours à l'intérim est élevé tout au long de l'année. L'intérim constitue ainsi un mode de recrutement habituel de la main-d'œuvre pour gérer les fluctuations d'activité et ajuster l'emploi. Il augmente un peu au cours de l'été et en fin d'année (en partie pour compenser les congés des salariés permanents).

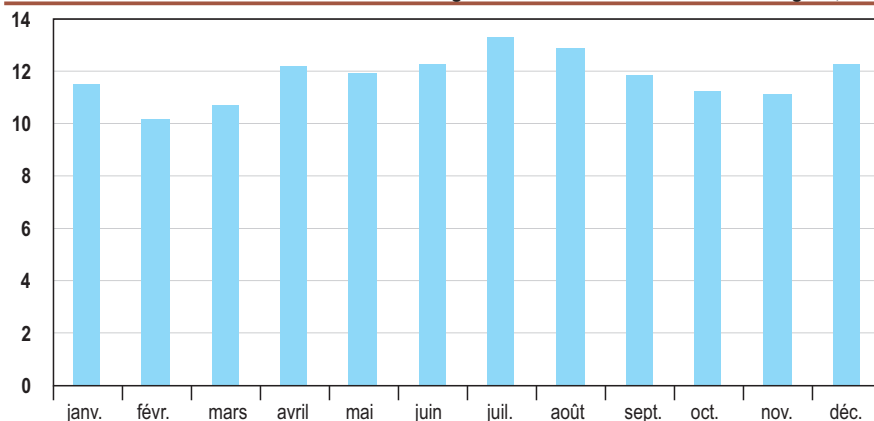
L'intérim constitue un volant de main-d'œuvre important pour les secteurs de la viande, du poisson et des produits de boulangerie-pâtisserie. En équivalent temps

plein, le secteur de la viande représente ainsi plus de la moitié des emplois intérimaires de l'industrie agroalimentaire.

En Bretagne, les établissements de l'agroalimentaire réalisent une grande part du volume total de l'activité temporaire (27 % contre 8 % au niveau national). Le secteur constitue donc une activité majeure de l'intérim breton, et ce dans les quatre départements. Il représente ainsi près de la moitié du volume annuel de travail temporaire dans les Côtes-d'Armor, le tiers dans le Morbihan et plus du quart dans le Finistère. La part des industries agroalimentaires est moins importante en Ile-et-Vilaine (13 %) en raison de la présence d'autres secteurs recourant forte-

Un taux de recours à l'intérim élevé tout au long de l'année

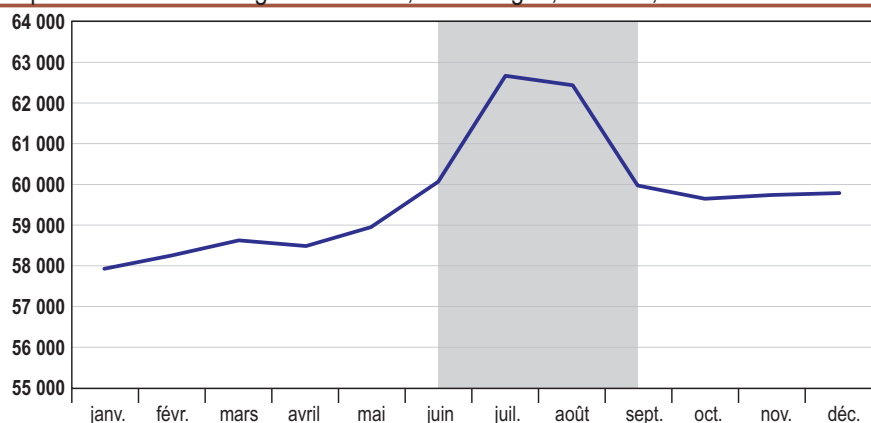
Taux de recours à l'intérim dans l'industrie agroalimentaire, en 2009, en Bretagne (en %)



Sources : Insee, DADS 2009 ; Dares, fichier intérim

Nette augmentation de l'emploi lors de la période estivale

Emploi dans l'industrie agroalimentaire, en Bretagne, en 2009, hors intérim



Source : Insee, DADS 2009, fichier postes

ment à la main-d'œuvre intérimaire : les sous-traitants de la filière automobile et le secteur des services.

L'emploi saisonnier : surtout entre juin et septembre

Hors intérim, le nombre d'emplois de l'industrie agroalimentaire varie entre 58 000 au mois de janvier et 62 700 au mois de juillet avec une nette augmentation de l'emploi lors de la période estivale. Ces recrutements supplémentaires au cours de l'année correspondent à un accroissement de l'activité ou bien à des remplacements de congés du personnel permanent.

Le secteur de la transformation et de la conservation de la viande présente une saisonnalité l'été : l'activité de conditionnement des produits pour la consommation est plus active pour les produits à griller. Les temps forts dans l'industrie du poisson ont lieu l'été (avec le travail des sardines, des anchois, des maquereaux dans les conserveries) et en fin d'année avec un pic en décembre. Dans le secteur de la transformation de légumes, la saisonnalité est liée à celle de la production : le rythme de la transformation (mise en conserve, surgélation ou conditionnement de légumes frais) suit le rythme de la récolte. La fabrication de glaces est plus soutenue au printemps et culmine l'été. Celle de la fabrication de pain et de pâtisserie fraîche est estivale.

Le recours aux contrats saisonniers (par rapport aux contrats permanents) est particulièrement élevé dans l'industrie de transformation et de conservation des légumes, ainsi que dans la transformation et la conservation des poissons.

Les intérimaires, une main-d'œuvre assez féminisée et jeune pour des emplois peu qualifiés

Le profil des intérimaires est appréhendé à travers l'étude du volume d'emplois en équivalent temps plein¹. L'intérim agroalimentaire se caractérise par une présence marquée des femmes : elles effectuent 42,1 % du volume de travail temporaire dans ce secteur, contre seulement 25,9 % en moyenne dans les autres secteurs de l'industrie. Néanmoins, le profil de cette main-d'œuvre évolue : les hommes sont de plus en plus présents (58 % en 2011 contre 52 % en 2007). Pendant la crise économique entre 2007 et 2011, leur volume d'activité a ainsi fortement augmenté (+ 12 %), tandis que diminuait celui des femmes (- 11 %). Pour un volume global d'heures équivalent, la main-d'œuvre masculine s'est en partie substituée à la main-d'œuvre féminine. Par ailleurs, les hommes ont bénéficié du moindre impact de la crise dans le secteur de la transformation de viande de boucherie.

Comme dans l'ensemble de l'activité intérimaire, les missions sont en grande partie réalisées par des jeunes : la moitié des heu-

res est ainsi effectuée par les moins de 30 ans. Néanmoins, la main-d'œuvre intérimaire vieillit : la part des jeunes s'est sensiblement réduite depuis 2007 (- 5 points) au profit des âges intermédiaires (+ 3 points) et des plus de 50 ans (+ 2 points). Les seniors représentent désormais 9 % de l'activité intérimaire dans les IAA. Le volume d'heures effectuées par les plus de 50 ans a en effet nettement progressé entre 2007 et 2011 (+ 23 %) quand le nombre d'heures réalisées par les plus jeunes a reculé de 7 %. Ce recours à une main-d'œuvre intérimaire plus âgée est également une tendance hors industrie agroalimentaire.

Les ouvriers effectuent la très grande majorité (93 %) du volume de travail temporaire, loin devant les contremaîtres, techniciens et employés administratifs. Les ouvriers sont essentiellement sur des postes non qualifiés. Comme pour l'ensemble des salariés du secteur, c'est la nature des métiers disponibles qui explique cette proportion élevée. Ainsi, hors industrie agroalimentaire, la part des ouvriers est nettement plus faible (81 %).

Des missions intérimaires de très courte durée concentrées dans quelques établissements

En 2011, plus de 300 000 missions d'intérim ont été effectuées dans les établissements bretons relevant de l'industrie agroalimentaire. En moyenne, les missions ont duré 1,4 semaine. Elles sont plus courtes que dans les autres secteurs d'activité (1,8 semaine). La durée moyenne des missions varie toutefois selon l'activité : de 0,8 semaine dans la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche à 2,1 semaines dans la transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques. Dans le secteur qui totalise le plus gros volume d'intérim (transformation et conservation de la viande de boucherie), les missions sont un peu plus longues que la moyenne (1,9 semaine).

1- Cf méthodologie

Les intérimaires de l'industrie agroalimentaire : plus de femmes et d'ouvriers non qualifiés

Caractéristiques des intérimaires de l'industrie agroalimentaire* (en %)

	Industrie agroalimentaire**	Industrie hors agroalimentaire	Autres secteurs
Part des femmes	42,1	25,9	22,8
Part des jeunes (moins de 30 ans)	50,3	48,7	47,4
Part des ouvriers non qualifiés	60,2	40,2	32,9

* en équivalent temps plein

** champ : établissements des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Source : Dares 2011, fichier intérim

Cette faible durée moyenne résulte de la multiplication de missions de courte durée, la moitié des missions durant entre deux jours et une semaine. Au total, près de trois quarts des missions durent au plus une semaine. Le secteur de la transformation et conservation de la viande de boucherie se distingue par une faible part de mission d'une journée (7 %) et une proportion un peu plus élevée de missions supérieures à deux semaines (15 %). A l'inverse, dans la fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche, sur dix missions, quatre ne durent qu'une journée et une seule une semaine au plus.

Si le nombre de missions réalisées dans les industries agroalimentaires est particulièrement important, certains établissements en concentrent une grande partie. Ainsi, sur plus de 550 établissements ayant enregistré au moins une mission d'intérim en 2011, trois ont cumulé 17 % des heures totales. La moitié du volume annuel de travail temporaire a été réalisée dans moins de quarante établissements. Ces établissements sont représentatifs des principales activités des IAA ayant recours à l'intérim, et notamment de la transformation et conservation de la viande de boucherie.

Les saisonniers, une main-d'œuvre encore plus jeune et plus féminisée pour des emplois peu qualifiés

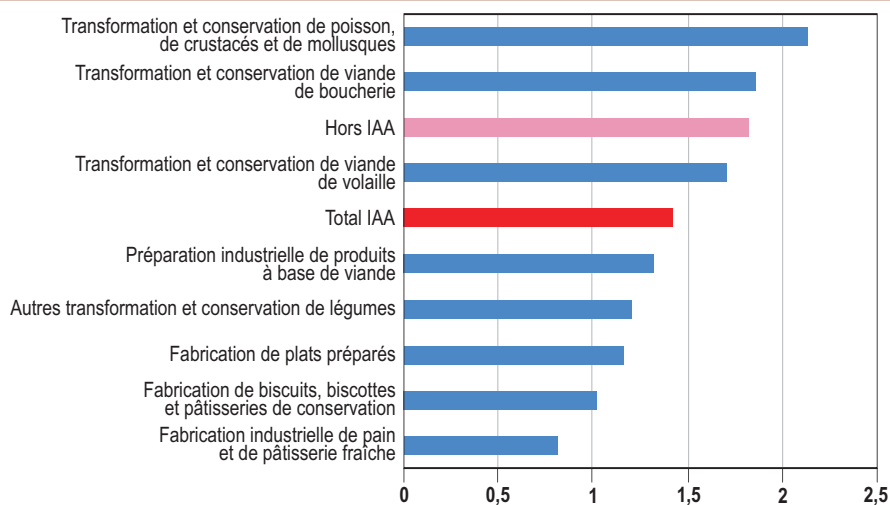
Sur plus de 6 200 contrats saisonniers concernant les industries agroalimentaires en 2009, près d'un tiers provient de l'industrie de transformation des fruits et légumes, un sur cinq de l'industrie de la viande et également un sur cinq de l'industrie du poisson. Une grande partie des établissements faisant appel à des saisonniers sont localisés dans le Finistère ou le Morbihan en lien avec le poids de l'industrie du poisson dans le Finistère et celui de la transformation des fruits et légumes dans le Morbihan.

La majorité des saisonniers est très jeune puisque trois quart d'entre eux ont moins de 30 ans. Cette proportion de jeunes est particulièrement élevée dans le secteur de la viande de boucherie et de la volaille.

La part des femmes est importante (54 % contre 43 % parmi les permanents). Parmi les saisonniers les plus jeunes, il y a autant d'hommes que de femmes. En revanche, au delà de 30 ans, les femmes sont plus nombreuses (63 %). Comme les intérimaires, les saisonniers occupent essentiellement des

Des missions d'intérim plus courtes dans les IAA

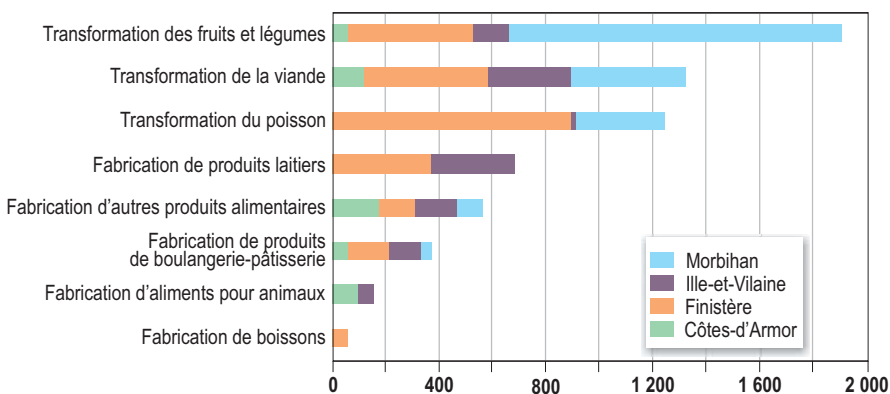
Durée moyenne des missions d'intérim en Bretagne en 2011 (en semaines)



Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

De nombreux contrats saisonniers dans les industries de transformation des fruits et légumes, de la viande et du poisson

Nombre de contrats saisonniers par département et par secteur



Source : Insee, DADS 2009, fichier postes

Sept saisonniers sur dix occupent des postes d'ouvriers non qualifiés

Répartition des saisonniers et non saisonniers selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Source : Insee, DADS 2009

Les saisonniers : beaucoup de jeunes et une majorité de femmes

Caractéristiques des saisonniers et non saisonniers (en %)

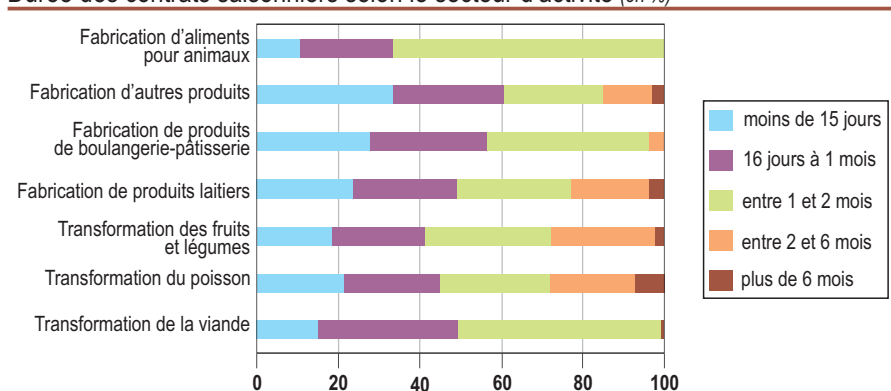
	Part des femmes	Part des jeunes	Part des ouvriers non qualifiés
Saisonniers	54	74	69
Non saisonniers	43	20	30

Champ : établissements des industries agroalimentaires en Bretagne (hors artisanat commercial).

Sources : Insee, DADS 2009

Des durées de contrats variables selon les secteurs

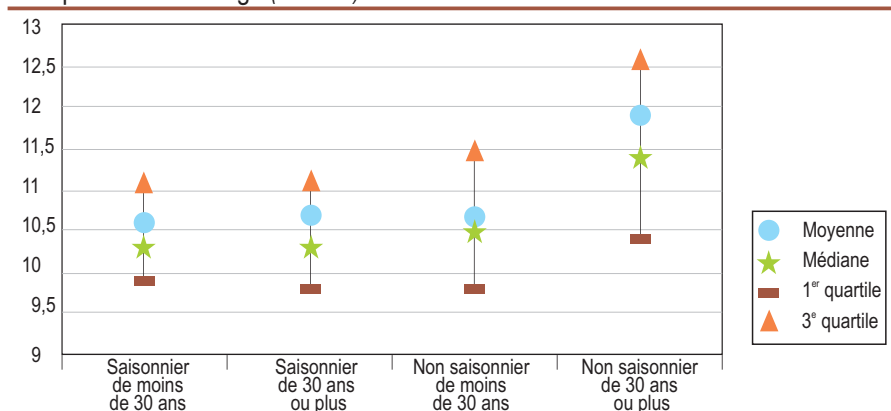
Durée des contrats saisonniers selon le secteur d'activité (en %)



Source : Insee, DADS 2009

Les saisonniers : pas d'évolution du salaire horaire médian avec l'âge

Saisonniers et non saisonniers : salaire horaire brut médian des ouvriers non qualifiés selon l'âge (en euros)



NB : La médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. Le premier quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires. Le troisième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires.

Source : Insee, DADS 2009

postes non qualifiés : 70 % d'entre eux sont recrutés sur des postes d'ouvriers non qualifiés (alors que ces postes ne représentent que 30 % des postes des non saisonniers).

Des contrats saisonniers locaux d'assez courte durée

Les saisonniers sont recrutés localement puisque trois quart d'entre eux habitent la zone d'emploi où ils travaillent.

Les contrats saisonniers sont relativement précaires car de courte durée : 80 % ont une durée maximale de deux mois. Néanmoins, la durée est variable selon les secteurs : dans l'industrie de la viande, des produits de boulangerie pâtisserie, des aliments pour animaux, la quasi-majorité des contrats a une durée maximale de deux mois, tandis que les secteurs du poisson, des légumes et des produits laitiers recourent aussi à des contrats un peu plus longs.

80 % des contrats les plus courts (de deux mois ou moins) sont proposés aux saisonniers les plus jeunes (moins de 30 ans).

Pas d'évolution de salaire avec l'âge contrairement aux non saisonniers

Le salaire brut médian des saisonniers (10,3 euros de l'heure) est inférieur à celui des non saisonniers (11,2 euros), ce qui s'explique en partie par la nature des emplois saisonniers peu qualifiés.

Chez les saisonniers, la dispersion des salaires est faible et le salaire horaire médian des ouvriers non qualifiés n'évolue pas avec l'âge contrairement à celui des non saisonniers. Les saisonniers recrutés ponctuellement ne bénéficient pas des avantages liés à l'ancienneté des employés permanents.

Par ailleurs, les saisonniers sont peu employés le reste de l'année. Seul un quart est en emploi deux mois avant ou deux mois après la saison. Pour la moitié des saisonniers ayant occupé au moins un autre emploi en dehors de la saison, le volume total de travail ne dépasse pas 30 % d'un temps plein annuel. Hors saison, on les retrouve principalement dans l'intérim, mais également le commerce ou d'autres secteurs de l'industrie agroalimentaire.

■ Florence Le Bris - Insee
Gwenaél Poirier - Direccte

Méthodologie

Champ de l'étude : l'industrie agroalimentaire (divisions 10 et 11 de la NAF 2008). Sont écartés du périmètre de l'étude les quatre secteurs suivants : « Charcuterie », « Cuisson de produits de boulangerie », « Boulangerie et boulangerie-pâtisserie » et « Pâtisserie », dans la mesure où ils n'ont pas de caractère industriel affirmé et relèvent davantage d'une logique commerciale.

Enquêtes de Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer) : ces enquêtes copilotées par la Dares et la DGT (Inspection médicale du travail), décrivent les contraintes organisationnelles, les expositions professionnelles de type physique, biologique et chimique auxquelles sont soumis les salariés. Les données sont recueillies par des médecins du travail. La dernière enquête a été réalisée en 2009-2010. Elle est conçue selon la même méthodologie que les enquêtes de 1994 et 2003. Les premiers résultats de l'enquête 2010 sont disponibles sur le site de la Dares. Les données plus détaillées seront disponibles ultérieurement.

Emploi salarié hors intérim : les salaires et les effectifs sont calculés à partir des DADS (déclarations annuelles de données sociales) que les employeurs adressent à l'administration. Tous les salariés présents ou non toute l'année sont concernés. Les résultats sont issus de l'exploitation du fichier des déclarations de 2009. Le fichier DADS est un fichier de postes de travail : l'emploi d'un salarié dans un établissement constitue un poste.

Le fichier postes contient tous les postes de tous les salariés. Dans le fichier poste principal, pour chaque salarié, on retient le poste qui a le salaire net le plus élevé. C'est à partir de ce dernier fichier que l'on caractérise la main-d'œuvre salariée de l'industrie agroalimentaire.

Emploi intérimaire : les données proviennent de la Dares, à partir d'une exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim. Cette source permet de connaître le secteur d'activité des établissements qui emploient des intérimaires. Les données concernant la main-d'œuvre intérimaire sont calculées à partir de volumes d'emplois en équivalent temps plein.

Emploi saisonnier : la méthode consiste tout d'abord à repérer les activités saisonnières grâce au suivi de l'emploi quotidien par secteur d'activité et par département, à partir de la source DADS. Une activité est retenue comme saisonnière si, sur une période de l'année, le nombre d'emplois dépasse un seuil d'emploi défini comme le niveau de référence. Pour que la saison soit retenue, il faut également qu'elle soit repérée deux années consécutives. Une fois les saisons détectées, on sélectionne tous les contrats qui ont une date de début et de fin incluses dans la saison. On peut ensuite caractériser les employés qui ont occupé un poste saisonnier.

Exemple de détection d'une saison : la saison s'étale de mi-avril à mi-octobre pour la transformation des légumes dans le Morbihan
Évolution journalière de l'emploi en 2009 dans l'activité « autre transformation et conservation de légumes »



Source : Insee, DADS 2009

Définitions

Taux d'encadrement : effectif des cadres et professions intermédiaires / effectif salarié total.

Taux de qualification ouvrière : effectif des ouvriers qualifiés / total des ouvriers.

Salaires brut : correspond à l'intégralité des sommes perçues par le

salarié au titre de son contrat de travail (salaires, primes, congés payés,...) avant toute déduction des cotisations obligatoires.

Salaires brut horaire : salaire brut / nombre d'heures travaillées.

Salaires médian : salaire qui sépare la population étudiée en deux parties égales : une moitié gagne moins, l'autre moitié gagne plus.

Industrie agroalimentaire : des métiers accessibles, des parcours de formation variés

L'industrie agroalimentaire en Bretagne emploie 60 000 personnes. Leurs parcours professionnels sont variés et débouchent sur plusieurs métiers. Le lien entre la formation et le métier est très fort pour les bouchers, charcutiers, boulangers. Pour les autres métiers, le spectre de formation est plus large, souvent dans le domaine technique. Les métiers des industries agroalimentaires sont ouverts aux non diplômés, en particulier les métiers ouvriers, et offrent des opportunités de promotion. En cours d'activité, il existe des passerelles entre l'ensemble de ces métiers. Un quart des personnes a cessé ou cessera son activité entre 2006 et 2020.

L'industrie agroalimentaire et ses métiers

En 2008, la Bretagne compte près de 60 000 emplois dans les industries agroalimentaires (hors artisanat industriel). Ces emplois se répartissent selon des métiers très divers mais cinq familles principales, caractéristiques de ce secteur et représentant 60 % des emplois, se dégagent : ouvriers non qualifiés des industries de process, ouvriers qualifiés des industries de process, techniciens et agents de maîtrise des industries de process, ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et, enfin, bouchers, charcutiers, boulangers.

Ces métiers sont très présents dans les industries agroalimentaires, mais ils sont également exercés dans d'autres secteurs industriels, par exemple dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Comme les autres industries de process, les industries agroalimentaires font appel à une main-d'œuvre importante. Ce sont les métiers les moins qualifiés qui emploient le plus de personnes, l'encadrement étant réduit à 4 000 techniciens et agents de maîtrise et 1 500 ingénieurs et cadres techniques.

La moitié des personnes exerçant un de ces cinq métiers est diplômée d'études dans le

domaine technico-professionnel de la production. C'est deux fois plus que pour l'ensemble des actifs.

Bouchers, charcutiers, boulangers : des passerelles avec les cuisiniers

Pour les bouchers, charcutiers, boulangers, le lien est très fort entre le métier exercé et la formation suivie, en Bretagne comme en France. Six sur dix sont diplômés de la filière « agroalimentaire, alimentation, cuisine ». Parmi eux, neuf sur dix sont titulaires d'un

Plus de la moitié des ouvriers non qualifiés des industries de process travaillent dans l'industrie agroalimentaire

Les métiers les plus souvent rencontrés dans les industries agroalimentaires en Bretagne

Famille professionnelle	Industrie agroalimentaire	Hors industrie agroalimentaire	Total	Part des IAA dans le métier (en %)	Part du métier dans l'ensemble des IAA (en %)
Ouvriers non qualifiés des industries de process	18 071	14 367	32 439	55,7	30,5
Bouchers, charcutiers, boulangers	7 019	12 550	19 569	35,9	11,8
Ouvriers qualifiés des industries de process	4 745	10 314	15 060	31,5	8,0
Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	4 036	5 771	9 807	41,2	6,8
Ouvriers qualifiés de la manutention	2 334	17 575	19 909	11,7	3,9
Ouvriers non qualifiés de la manutention	2 154	13 815	15 969	13,5	3,6
Conducteurs de véhicules	1 883	42 060	43 943	4,3	3,2
Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	1 506	9 462	10 968	13,7	2,5
Autres	17 531	1 110 184	1 127 715	1,6	29,6
Total	59 281	1 236 098	1 295 379	4,6	100,0

Source : Insee, RP2008 au lieu de travail

Répondre aux questions posées par les documents de planification des politiques publiques liées à l'agroalimentaire

L'un des axes prioritaires du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF) signé entre la Région Bretagne et l'État pour la période 2011-2015 vise le maintien d'une activité industrielle et productive par une politique de formation volontariste. Représentant 39 % des emplois industriels, l'agroalimentaire constitue l'une des préoccupations principales de ce document de planification.

Ce secteur est également un des piliers de la stratégie régionale de développement économique du Conseil régional. C'est ainsi qu'un contrat de filière ad hoc a été élaboré à l'initiative du Conseil régional et signé avec l'État et plusieurs partenaires locaux (notamment des professionnels du secteur). L'un de ses volets concerne en particulier les enjeux de formation et d'élévation des compétences.

Ce contrat de filière identifie la nécessité d'anticiper les besoins, de prendre en compte le développement des compétences mais aussi d'améliorer les conditions d'intégration et d'insertion des salariés et donc de sécuriser leurs parcours professionnels. Caractériser le maillage territorial des emplois comme les profils des salariés entrants et sortants dans la filière IAA permet d'aborder cette question.

Un autre des objectifs est de mieux informer les jeunes sur la palette de métiers existants mais aussi de faciliter les évolutions professionnelles en cours de carrière, notamment par le développement de la validation des acquis par l'expérience (VAE). Cela nécessite d'affiner l'observation des évolutions de carrières ascendantes ou descendantes des salariés ou d'expliquer les raisons de sorties vers d'autres métiers.

La Charte nationale de coopération du secteur agroalimentaire est également déclinée depuis 2010 en Bretagne. Pilotée par la Direccte Bretagne, elle a pour vocation de renforcer les qualifications des salariés et de les accompagner face aux changements structurels que connaît le secteur agroalimentaire (automatisation des process, prérequis hygiène et sécurité, concurrence...).

CAP-BEP et un sur dix d'un baccalauréat professionnel. Les plus jeunes, ayant terminé leurs études il y a moins de 10 ans, sont plus diplômés que leurs aînés (respectivement 18 % et 7 % de bacheliers). Par ailleurs, cette filière de formation débouche pour la moitié de ses diplômés vers les métiers de boucher, charcutier, boulanger ou vers celui de cuisinier. Ce constat explique sans doute la perméabilité entre ces deux familles de métiers, certains salariés passant de l'une à l'autre au cours de leur carrière.

Ce métier fait partie de ceux pour lesquels la formation en apprentissage est très répandue. En effet, 14 % des futurs bouchers, charcutiers et boulangers sont en contrat d'apprentissage. Ils se forment plutôt chez les artisans-commerçants que dans l'industrie, quitte ensuite à rejoindre le secteur industriel. Seuls les métiers de coiffeurs, ouvriers non qualifiés du bâtiment et ouvriers non qualifiés de la mécanique sont plus concernés par ce mode de formation.

Les métiers de boucher, charcutier, boulanger restent accessibles aux non diplômés : 25 % sont sortis du système scolaire sans diplôme ou avec seulement le BEPC. Les plus jeunes sont plus souvent dans ce cas (30 %) que leurs aînés (23 %), ce qui est atypique dans un contexte global de montée en qualification des jeunes générations. Parmi l'ensemble des emplois en Bretagne, la part des peu ou non diplômés est en effet plus faible chez les jeunes (11 %) que chez les personnes expérimentées (22 %). L'ouverture croissante de ce métier aux non diplômés s'explique certainement par les tensions sur le marché de l'emploi. De 1997 à 2008, Pôle emploi proposait plus d'offres d'emploi qu'il n'enregistrait de demandes. De plus, les apprentis en cours de formation entrent dans la catégorie des non diplômés avant d'obtenir leur CAP ou BEP.

Ouvriers non qualifiés : beaucoup de non diplômés

Le métier d'ouvrier non qualifié des industries de process est également très ouvert aux non diplômés. Ils sont 42 % à n'avoir aucun diplôme ou au plus le BEPC. Les non diplômés sont encore plus fréquents dans les autres régions de France (48 %).

Cependant, le niveau de diplôme augmente avec les générations. En Bretagne, si les ouvriers non qualifiés expérimentés sont 45 % à être peu ou non diplômés, cette situation ne concerne que 26 % des plus jeunes.

Les titulaires d'un diplôme ont un CAP-BEP ou un baccalauréat, de toute spécialité technique. Il n'existe pas de filière de professionnalisation dominante.

Ouvriers qualifiés à ingénieurs : des jeunes plus diplômés

Chez les ouvriers qualifiés, techniciens ou ingénieurs et cadres de l'industrie, les jeunes sont également plus diplômés que leurs aînés. Pour les ouvriers qualifiés des industries de process, les plus expérimentés sont diplômés d'un CAP ou BEP, tandis que le baccalauréat ainsi que les études supérieures courtes se généralisent parmi les plus jeunes. Les jeunes techniciens et agents de maîtrise sont majoritairement titulaires d'un bac+2. Leurs aînés ont des qualifications plus variées, du CAP au bac+2.

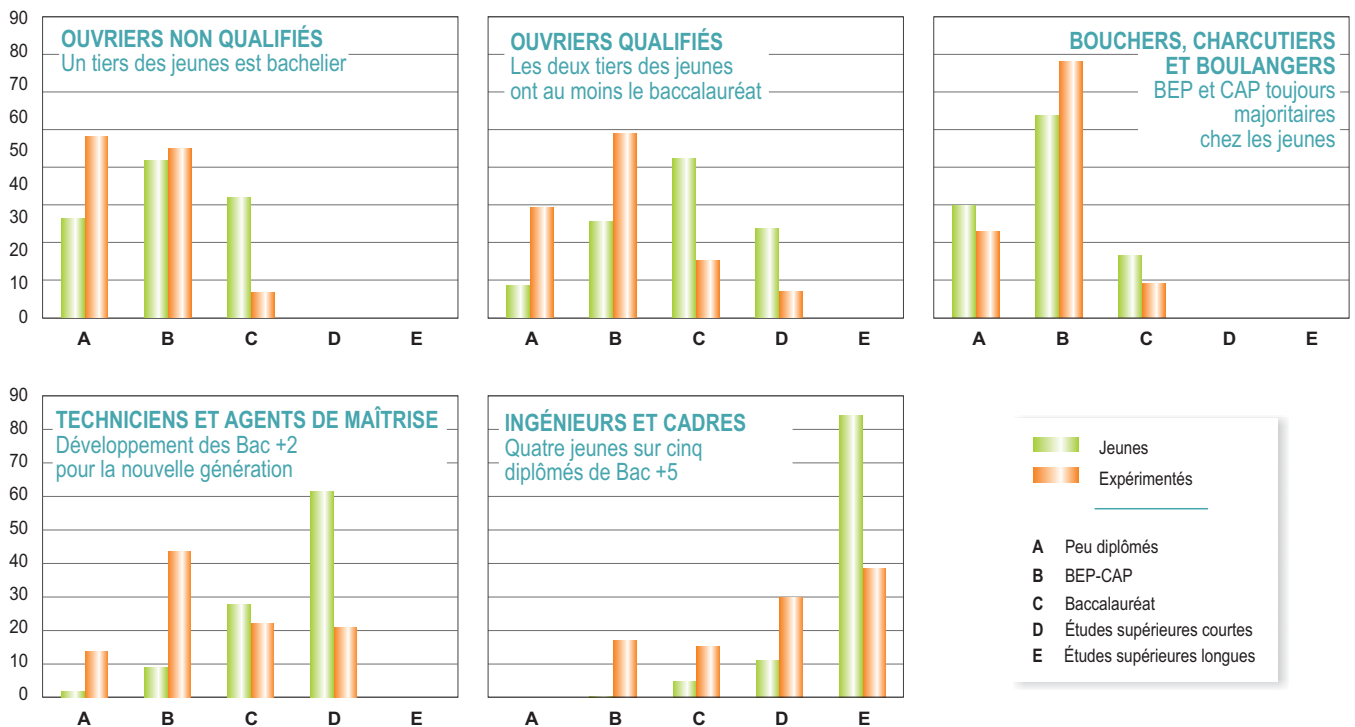
Pour les ingénieurs et cadres de l'industrie, les études supérieures longues sont devenues la norme. Parmi ceux sortis du système scolaire il y a moins de dix ans, 84 % ont au moins un bac+3. Leurs aînés ne sont que 38 % dans ce cas et nombreux sont ceux qui ont un diplôme inférieur au baccalauréat voire même aucun diplôme pour 17 % d'entre eux. L'absence de diplôme est compensée par les compétences acquises par l'expérience. La formation professionnelle dispensée dans les industries agroalimentaires permet également la montée en compétences des personnels.

La diversité des filières de formation est grande parmi ces métiers, aussi bien technique que généraliste notamment « mathématiques et sciences ». Cependant, la filière de formation technique « mécanique, électricité, électronique » est caractéristique de ces métiers. Cette filière a été suivie par 18 % des ouvriers qualifiés, 22 % des techniciens et agents de maîtrise et 21 % des ingénieurs et cadres.

Pour ces cinq métiers, les industries agroalimentaires ont tendance à employer des personnels moins diplômés que les autres secteurs. C'est en particulier le cas pour les ouvriers qualifiés ainsi que les bouchers, charcutiers, boulangers.

Le secteur des industries agroalimentaires est plus ouvert aux « peu ou non diplômés » (25 %) comparé à la moyenne des autres industries (18 %) ou à celle de l'ensemble des activités (17 %). Cependant, d'autres industries sont également dans ce cas, telles que les industries du textile, habillement et cuir

Répartition des niveaux de diplômes selon l'expérience acquise (en %)



Source : Insee, RP2006 et Enquête Emploi en Continu 2003-2009

(31 %), les industries extractives (25 %) ainsi que la fabrication de matériel de transport (23 %).

Changer de métier pour progresser

Globalement, le secteur des industries agroalimentaires est plus ouvert aux promotions professionnelles que les autres industries. A tous les âges, les taux de promotion sont supérieurs. Cependant, les mobilités

descendantes, donc inverses, sont aussi plus fréquentes, notamment en deuxième partie de carrière.

Au sein des métiers caractéristiques des industries agroalimentaires, certaines promotions sont possibles en changeant de métier. Les passerelles entre métiers sont essentiellement ascendantes. En l'espace d'un an, un millier d'ouvriers non qualifiés des industries de process deviennent ouvriers qualifiés ou bouchers, charcutiers, boulangers. Les échanges entre ces deux derniers métiers

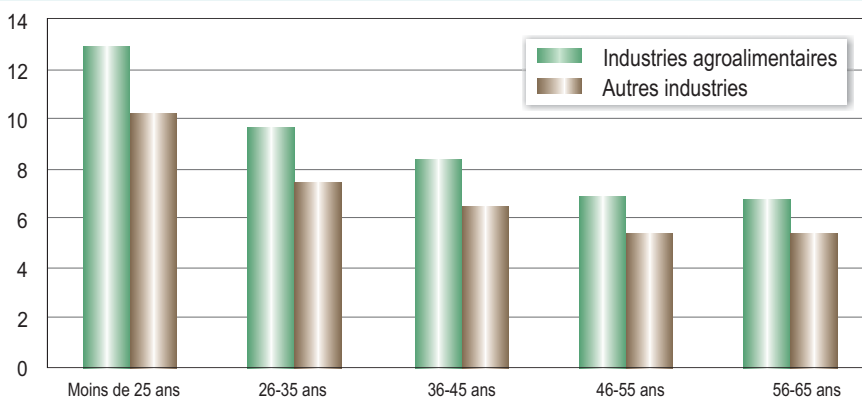
sont équilibrés. Depuis ces métiers, 300 personnes ont été promues techniciens et agents de maîtrise des industries de process entre 2007 et 2008. De même, une centaine de techniciens et agents de maîtrise des industries de process ont obtenu un poste d'ingénieurs et cadres techniques de l'industrie. Ces principaux échanges indiquent la montée en compétences due à l'expérience. Pour autant, des flux inverses bien que de moindre importance s'observent également entre ces métiers. Ils correspondent souvent à des situations subies, où un emploi moins qualifié que le précédent est préféré à l'absence d'emploi.

Les mobilités sont également ouvertes vers des métiers moins caractéristiques des industries agroalimentaires. En particulier, les passerelles entre les ouvriers, qualifiés ou non, des industries de process et les ouvriers non qualifiés de la manutention sont nombreuses. Entre 2007 et 2008, 1 500 salariés en Bretagne ont quitté un métier pour l'autre. De même, les échanges avec le métier d'ingénieurs et cadres techniques de l'industrie concernent des techniciens et cadres d'autres secteurs d'activités.

Ces passerelles entre métiers indiquent également une certaine proximité de compétences entre secteurs parfois très différents. En effet, deux métiers en forte interaction parta-

Plus de promotions professionnelles dans les industries agroalimentaires

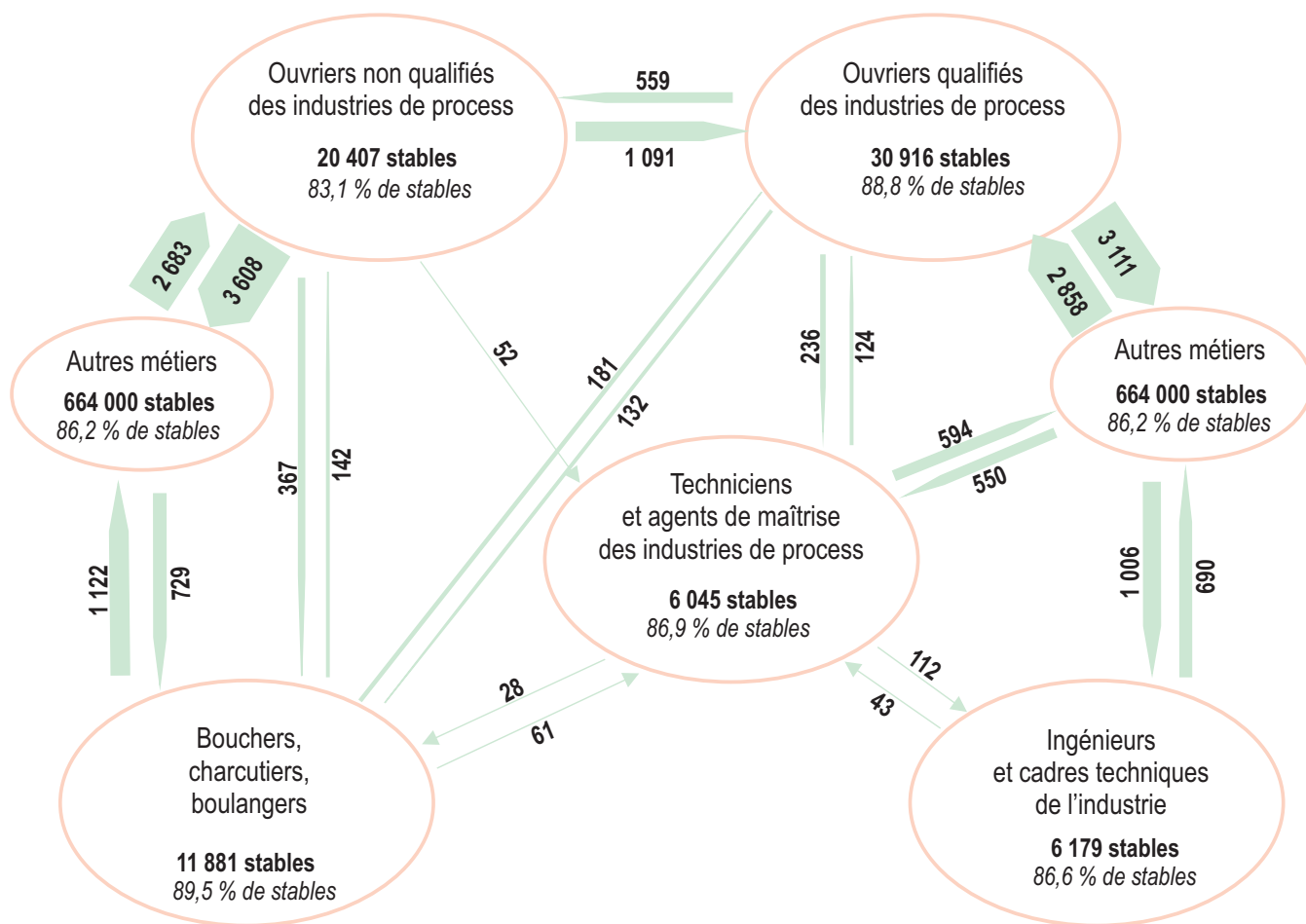
Taux de promotion professionnelle dans l'Industrie (en %)



Lecture : parmi les salariés promouvables de moins de 25 ans des industries agroalimentaires en Bretagne, 12,9 % ont obtenu une promotion professionnelle ascendante entre 2008 et 2009. Pour les autres industries, cela concerne 10,2 % des salariés.

Source : Insee, DADS 2009 postes principaux, salariés promouvables (hors cadres ou chefs d'entreprise)

La mobilité professionnelle entre les cinq métiers caractéristiques des industries agroalimentaires en Bretagne Changements de métiers entre octobre 2007 et octobre 2008



Champ : salariés sur leur poste principal, mouvements de plus de 20 personnes.
Source : Insee, DADS 2007, 2008

gent une sphère de compétences similaires ou transposables. Les stratégies de recrutement, notamment pour les métiers en tension, peuvent intégrer ces aires de compétence transsectorielles.

Les cadres sont davantage attirés par les autres régions

La Bretagne, région attractive, voit davantage de personnes s'y installer que la quitter. Les secteurs de l'économie bretonne et ses différents métiers s'inscrivent donc globalement dans ce cadre. En l'espace de 5 ans chez les actifs, le solde migratoire est excédentaire, à hauteur de 2,5 % de leur population moyenne sur cette période. Pourtant, s'agissant des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie, dont le secteur agroalimentaire fait partie, les échanges avec les

autres régions sont équilibrés. Pour cette catégorie de main-d'œuvre, pourtant la plus mobile, la région apparaît moins attractive que pour les autres métiers. Évoluant dans un marché du travail qui dépasse les frontières régionales, davantage d'opportunités se présentent à eux, notamment dans des régions où les salaires sont plus élevés.

Ce constat s'observe également pour les navettes domicile-travail. Les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie qui font le choix d'habiter en Bretagne tout en travaillant hors de la région représentent 8 % de ceux qui résident en Bretagne, et sont deux fois plus nombreux que ceux qui font le chemin inverse.

A l'opposé, la région apparaît très attractive pour les ouvriers non qualifiés des industries de process, pour qui le solde migratoire sur

5 ans atteint près de 4 % de leur population moyenne sur cette période. Bien que moins mobiles que les cadres et s'inscrivant majoritairement dans des marchés du travail plus locaux, la bonne tenue de l'emploi dans la région leur apparaît comme un facteur d'attractivité, leurs chances de trouver un emploi étant plus élevées qu'ailleurs.

Entre les métiers de l'agroalimentaire, aux disparités d'attractivité s'ajoutent d'autres contrastes liés au profil de la main-d'œuvre. Plus le métier est qualifié, plus il est masculin ; plus les emplois sont stables et plus l'entrée dans le métier est tardive.

Ouvriers non qualifiés : les jeunes bien représentés

Ce métier est ouvert aux jeunes entrant dans la vie active. En Bretagne, 4 000 jeunes de moins de 25 ans ont leur principal emploi en tant qu'ouvrier non qualifié des industries de process dans les industries agroalimentaires. Les jeunes représentent 23 % des emplois du métier contre 15 % des emplois pour l'ensemble des métiers, tous secteurs d'activités confondus. Ces jeunes ouvriers sont rarement présents toute l'année sur le même poste pour diverses raisons : leur contrat est de durée limitée, ils sont arrivés en cours d'année ou ils n'ont pas souhaité poursuivre leur activité dans le même établissement. Les personnes plus âgées sont plus souvent en emploi toute l'année sur le même poste. Cependant, même après 35 ans, un quart des emplois n'est pas permanent. La majorité des ouvriers non qualifiés des industries de process dans les industries agroalimentaires sont des femmes, notamment à partir de 35 ans.

En dehors des industries agroalimentaires, ce métier est plus souvent occupé par des hommes plus jeunes.

Ouvriers qualifiés : des emplois plus stables

Les emplois des ouvriers qualifiés des industries de process et des bouchers, charcutiers, boulangers sont stables. Trois quarts des emplois sont permanents, toute l'année dans la même entreprise.

Ces métiers sont majoritairement occupés par des personnes de 35 à 54 ans, aussi bien hommes que femmes. Pour eux, les emplois permanents sont la règle.

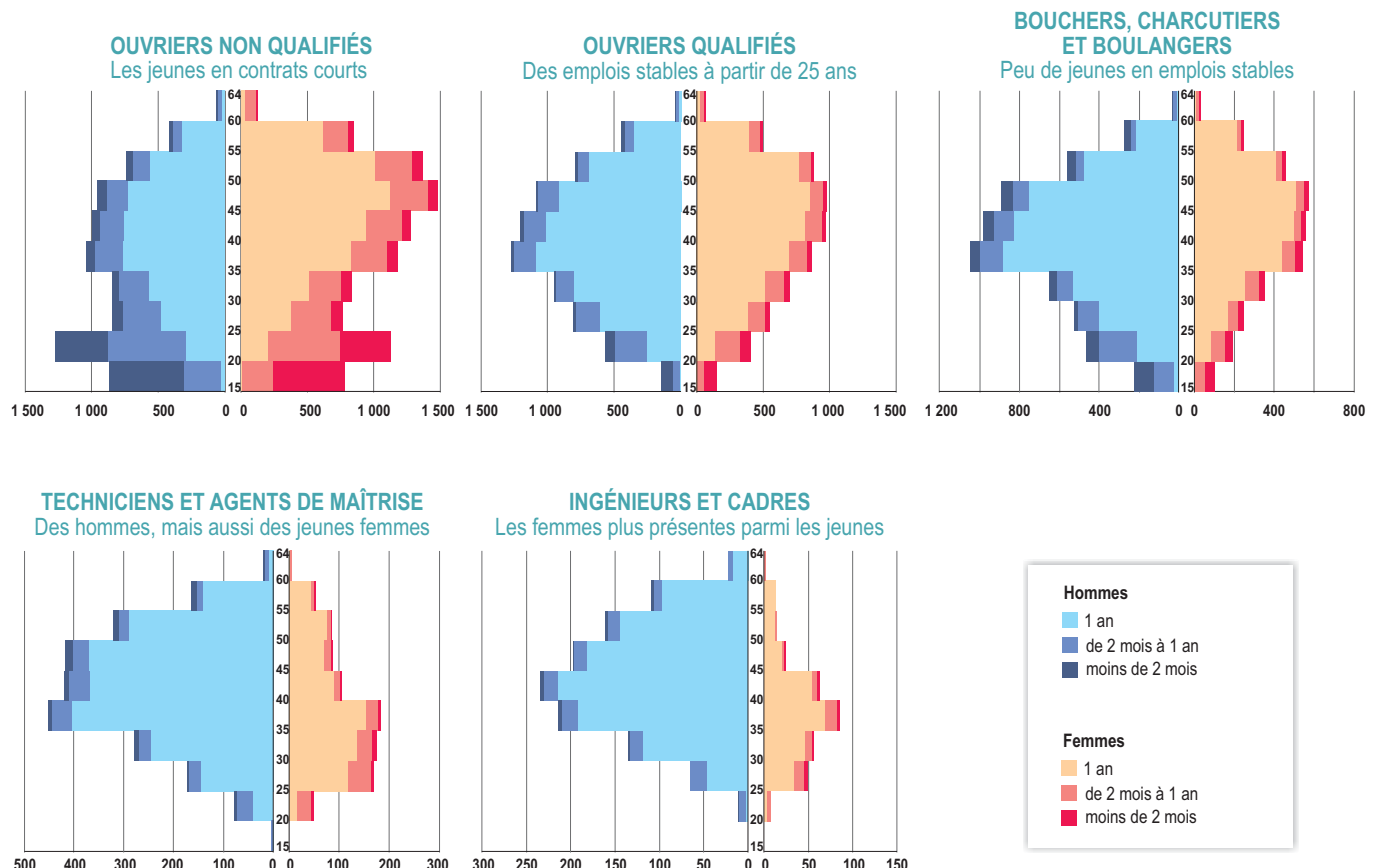
L'entrée dans ces métiers est fréquente entre 20 et 30 ans, souvent sur des emplois non annuels. La moitié des moins de 25 ans est en contrat court ainsi qu'un quart des 25-29 ans.

Les bouchers, charcutiers, boulangers de moins de 30 ans occupent souvent un premier emploi très formateur en dehors des industries agroalimentaires, chez des artisans ou commerçants.

Féminisation récente des emplois de techniciens et cadres

Les postes à responsabilité dans les industries agroalimentaires sont essentiellement occupés par une population masculine. Actuellement, 72 % des techniciens et agents de maîtrise des industries de process sont des hommes ainsi que 79 % des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie. Mais ces métiers se féminisent. Parmi les moins de 40 ans, les femmes représentent 32 % des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie et 37 % des techniciens et agents de maîtrise des industries de process (contre respectivement 13 % et 20 % pour les femmes de 40 ans ou plus). Pour ces métiers, les femmes sont plus diplômées que les hommes.

Pyramide des âges selon la durée du poste principal du salarié



Lecture : un emploi de « 1 an » indique que le salarié occupe le même poste principal du 1er janvier au 31 décembre 2009. Il est aussi appelé emploi permanent.
Source : Insee, DADS 2009

Moins de cessations d'activités dans les industries agroalimentaires qu'ailleurs

Estimation des cessations définitives d'activité de 2006 à 2020

	Ouvriers non qualifiés des industries de process	Ouvriers qualifiés des industries de process	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	Bouchers, charcutiers, boulangers	Industries agricoles et alimentaires	Ensemble des métiers
Estimations des cessations définitives d'activité (en nombre)							
2006 - 2010	1 529	673	449	434	668	3 065	63 940
2011 - 2015	3 248	1 510	961	1 037	1 523	6 861	140 402
2016 - 2020	4 421	2 112	1 129	1 217	1 972	9 198	171 264
Total 2006 - 2020	9 198	4 295	2 539	2 688	4 163	19 124	375 606
Emplois de 2005 qui cesseraient leur activité d'ici 2020 (en %)							
	26,4	28,8	27,1	27,3	21,4	25,9	30,0

Source : Insee, RP 2005 et Enquête emploi en continu 1993 à 2002

Ces métiers étant très qualifiés, ils exigent des compétences et des diplômes. Aussi, les entrées dans ces métiers sont fréquentes entre 25 et 35 ans. Ces emplois sont très stables. Plus de 80 % des postes sont présents toute l'année dans le même établissement. Les autres correspondent aux mobilités professionnelles. Plus de neuf emplois sur dix sont en CDI.

Un quart du personnel a cessé ou cessera son activité entre 2006 et 2020

En Bretagne, les départs de fin de carrière (retraite ou autre retrait définitif du marché du travail) devraient concerner une part plus

faible des actifs dans les industries agroalimentaires que dans l'ensemble des secteurs (respectivement 26 % et 30 %). La pyramide des âges des actifs en emploi est un élément d'explication. En effet, les seniors de plus de 50 ans sont moins nombreux dans les industries agroalimentaires qu'ailleurs. Pour autant, les enjeux de renouvellement de la main d'œuvre se posent également dans le secteur.

Le nombre de retraits du marché du travail devrait être croissant d'ici 2020. Globalement, les cessations définitives d'activités dans les industries agroalimentaires seraient similaires en Bretagne et en France. Cependant, les ouvriers qualifiés des industries de process et les techniciens et agents de maî-

trise des industries de process en Bretagne cesseraient moins leur activité qu'en France (- 5 points). Dans ces métiers, la part des seniors est en effet plus faible dans la région qu'au niveau national.

Les cessations d'activités estimées ne permettent pas directement d'anticiper les postes à pourvoir. Les gains de productivité dans les industries agroalimentaires et l'avenir du marché conditionneront les remplacements ou non de ces départs de fin de carrière.

■ Jean-François Hervé - Insee

Méthodologie : sources et nomenclatures

Le recensement de la population (RP) et l'empilement des Enquêtes emploi en continu (EEC) permettent de caractériser le lien emploi-formation et d'estimer les cessations d'activités futures.

Le lien Emploi-Formation est connu dans l'EEC (2003 à 2009). Il est appliqué à la population en emploi au RP 2006. De la même manière, les comportements de cessation définitive d'activité sont caractérisés par l'EEC (1993 à 2002). Les probabilités de fin d'activité sont appliquées par micro simulation à la population en emploi (RP 2005).

Les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) couvrent le champ de l'emploi salarié. Chaque millésime permet de suivre les salariés en emploi sur deux années. Un salarié a un ou plusieurs employeurs au cours de l'année. L'emploi d'un salarié dans un établissement constitue un poste. Celui avec le plus fort salaire net est dit « poste principal » du salarié. Un salarié a un « emploi permanent » si son poste principal dure toute l'année. Un salarié est dit « stable » si sa situation est similaire d'une année sur l'autre. Par exemple, un salarié est stable dans le métier s'il exerce le même en

octobre 2007 et en octobre 2008, en ayant éventuellement changé de lieu de travail et d'employeur. Les mobilités professionnelles entre deux années ainsi que la multiplicité des postes de travail au cours d'une année sont ainsi appréhendées.

La nomenclature des Familles professionnelles (FAP 2009) est une répartition des métiers exercés, en 87 domaines professionnels. Sa construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) qui classe les actifs en emploi en fonction de leur niveau de qualification et le « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) dont la logique opérationnelle est de faciliter le placement des demandeurs d'emploi à partir de la spécificité du métier et des savoir-faire requis.

La nomenclature des spécialités de formation (NSF) regroupe l'ensemble des formations débouchant sur un diplôme, quelle qu'en soit la nature : initiale ou continue, secondaire ou supérieure, professionnelle ou non.

Bretagne

[L'intérim en Bretagne](#) : [trimestriel] / Direccte Bretagne - Rennes : Direccte, 2012. - 2 p. - Système en ligne.

[Tableaux de l'agriculture bretonne](#) / Srise Bretagne. - Rennes : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, 2012.

[L'industrie agroalimentaire en Bretagne](#) : situation au 30/06/2012 / Pôle emploi Bretagne, Unité statistiques, études et évaluations. - Dans : *Repères & Analyses* ; Août 2012. - 8 p.

[Diagnostic Santé-Travail : dans le cadre de la préparation du Plan régional Santé Travail](#) / Observatoire régional de santé de Bretagne. - 2011. - 129 p.

[L'implantation des grands établissements de l'industrie agroalimentaire bretonne](#) / Insee Bretagne. - Dans : *Octant info* ; N° 15 (2011, sept.).

[L'évolution de l'emploi salarié dans l'industrie agroalimentaire bretonne](#) / Insee Bretagne. - Dans : *Octant info* ; N° 14 (2011, sept.).

[Plan agricole et agroalimentaire régional](#) / Rennes : Préfecture de la région de Bretagne. - juil. 2011.- Système en ligne.

[L'emploi dans les IAA bretonnes depuis 20 ans : des évolutions importantes de contenu et un rôle essentiel pour l'économie régionale](#) / Jean-Luc Cade. - Dans : *La revue de l'observatoire des IAA*. - N° 100 (2011, janv.). - P. 12-14.

[Le contrat de filière de l'industrie agroalimentaire](#) / Rennes : Conseil régional de Bretagne. - janv. 2010. - 65 p.

[Industries agroalimentaires bretonnes en 2007 : forte croissance](#) / Chambre régionale d'agriculture. - Dans : *La revue de l'observatoire des IAA*. - n° 94 (2009, juil.). - P. 6-13.

[Synthèse régionale de l'industrie bretonne](#) / Insee Bretagne ; Marie-Hélène Kerouanton... [et al.]. Dans : *Octant* ; N° 114 (2008, oct.).

[L'industrie en Bretagne](#) / Jean-Jacques Allain, Nadine Blot, Adrienne Courcoul... [et al.]; Insee Bretagne ; Région Bretagne ; DRIRE... [et al.]. Dans : *Dossier Web [Bretagne]* ; N° 8 (2008, juil.).

Autres régions

[L'industrie agroalimentaire en Franche-Comté et ses filières](#) / Insee Franche-Comté ; Draaf Franche-Comté. - 2010. - 55 p.

[Emplois saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée](#) : des offres variées d'avril à décembre / Insee Pays de la Loire ; Vincent Ragot... [et al.]. - Dans : *Etudes Insee Pays de la Loire* ; N° 91 (2010, déc.).

[Les travailleurs saisonniers en Loire-Atlantique et en Vendée](#) / Insee Pays de la Loire ; Brigitte Allain... [et al.]. - Dans : *Informations statistiques* ; N° 390 (2010, déc.).

[La filière agroalimentaire haut-normande portée par les produits d'importations](#) / Insee Haute-Normandie ; Draaf Haute-Normandie; Catherine Sueur ... [et al.]. - Dans : *Cahier d'Aval* ; N° 86 (2010, juin).

[L'industrie agroalimentaire en Nord-Pas-de-Calais](#) / Insee Nord-Pas-de-Calais ; Région Nord-Pas-de-Calais ; Isabelle Decroocq... [et al.]. Dans : *Les Dossiers de Profils* ; N° 96 (2010, janv.).

France

[Rapport annuel 2011 / PRISME \(Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi\)](#). Page 34 : l'intérim dans l'industrie agroalimentaire.

[Enjeux des industries agroalimentaires](#) / Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. - Paris : Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT), 2010. - 44 p.

[Charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés](#) / Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. - 2009. - 30 p.

[Perception de l'industrie alimentaire par les jeunes](#) / Observa. - 2008.